



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



Accompagnement à la prise en compte de la biodiversité communale à Ballon 2017



Préserver

Protéger

Eduquer



Numéro de rapport : LN 0418-11

Accompagnement à la prise en compte de la biodiversité communale Ballon 2017

Rédaction : Fabien Mercier

Collaboration : Elisa Daviaud

Février 2018

Numéro de rapport : LN 0418-11

Photos de couvertures : Jean Pierre Montenot, Claude Champarnaud et Christian
Gossmann



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

LPO Délégation territoriale Poitou-Charentes

21, rue de Vaugouin

17000 La Rochelle

www.faune-charente-maritime.org

<http://charente-maritime.lpo.fr/>

05.46.50.92.21



LPO France Partenaire officiel

Table des matières

I. Introduction	5
1- Contexte	5
2- Site d'étude	6
II. L'avifaune nicheuse	8
1- Méthodologie d'inventaire de l'avifaune	8
1.1- protocole	8
1.2- Statut des espèces	10
2- Bilan de l'inventaire de l'avifaune	11
2.1- Synthèse des espèces présentes	11
2.2- L'avifaune nicheuse	13
3- Bilan des oiseaux nicheurs et analyse patrimoniale	15
Guifette noire	17
Moineau friquet	18
Bruant des roseaux	19
Tourterelle des bois	20
Cisticole des joncs	21
Linotte mélodieuse	22
Chardonneret élégant	23
Verdier d'Europe	24
Bruant jaune	25
Faucon crécerelle	26
Vanneau huppé	27
Martinet noir	28
Alouette des champs	29
Hirondelle rustique	30
Tarier pâtre	31
Bouscarle de Cetti	32
Pie grièche écorcheur	33
Busard cendré	34
Busard des roseaux	35
Busard Saint-Martin	36
Œdicnème criard	37
Gorgebleue à miroir	38
Echasse blanche	39
Cigogne blanche	40
Milan noir	40

III Les odonates	41
1- Méthodologie d'inventaire des odonates	41
1.1- protocole	41
1.2- Statut des espèces.....	42
2- Bilan de l'inventaire des odonates	43
2.1- Synthèse des espèces présentes.....	43
Oxycordulie à corps fin	44
Sympétrum à nervures rouges	45
IV. Les rhopalocères	46
1- Méthodologie d'inventaire des rhopalocères	46
1.1- protocole	46
1.2- Statut des espèces.....	47
2- Bilan de l'inventaire des rhopalocères	48
2.1- Synthèse des espèces présentes.....	48
Demi-Argus.....	49
V. Autres taxons faunistiques	50
1- Méthodologie d'inventaire	50
Prospections opportunistes	50
2- Les mammifères	51
Loutre d'Europe.....	52
Hérisson d'Europe	53
Vison d'Europe	54
3- Les reptiles et amphibiens	55
4- Les invertébrés	57
VI. Orientations d'aménagement et de gestion	60
Les espaces verts	61
Plantation de haies.....	63
Milieux aquatiques	64
Gestion des cimetières.....	65
Aménagements	66
Le refuge LPO : maillon de la TVB.....	69
Enjeux d'aménagement et de gestion sur la commune.....	70
VII. Conclusion et perspectives	72
Bibliographie et Webographie	73
Annexes.....	73

Cette étude n'aurait pas été aussi complète sans la forte implication des bénévoles. Merci aux participants pour leur implication dans les inventaires, permettant ainsi de compléter les listes d'espèces de la commune, et d'illustrer ce rapport.

I. Introduction

1- Contexte

La préservation de la biodiversité représente un des enjeux environnementaux majeurs pour l'avenir. Dans cette perspective, plusieurs conférences et sommets internationaux ont été organisés pour promouvoir dans tous les pays un développement durable et respectueux de l'environnement. Cependant, les activités humaines contribuent à la disparition de milliers d'espèces chaque année parfois même avant que ces dernières aient été décrites.

En 2017, avec le soutien de l'Union européenne (FEDER : Fonds Européen de Développement Economique Régional), la LPO Charente-Maritime propose d'accompagner 10 communes sur l'appropriation et la prise en compte des enjeux de biodiversité notamment en s'appuyant sur la définition de la trame verte et bleue au sein de leur territoire.

Les objectifs sont :

- L'acquisition de connaissances faunistiques actualisées
- Le partage des connaissances et des enjeux naturalistes avec les élus et les citoyens
- La création de nouveaux maillons de trame verte et bleue, via la création de Refuges LPO Collectivités

Les 10 communes participantes sont Aigrefeuille d'Aunis, Angoulins, Ballon, la Chapelle des pots, Clavette, la Jarne, Lagord, Paillé, Saint-Xandre et Taillebourg. La localisation de ces communes sur le département est illustrée sur la carte ci-dessous.



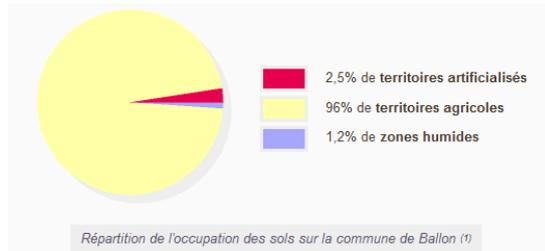
Carte 1 : 10 communes participant au projet

2- Site d'étude

La commune de Ballon se situe au nord-ouest de la Charente-Maritime, sur la Communauté De Communes Aunis Sud. D'une superficie de 1218 hectares, cette commune accueille près de 800 habitants. Ballon se trouve sur une plaine et des marais calcaires qui offrent très peu de reliefs. Au nord, la commune est dominée par les paysages agricoles de plaine céréalière. Au sud, on retrouve des marais bocagers parcourus par de nombreux canaux.

L'urbanisation se concentre dans le bourg de Ballon et quelques hameaux périphériques : La Fondelay, la Gravelle, la Tublerie, le Grand et Petit Agères.

Le graphique ci-dessous illustre l'occupation du sol sur la commune.



Trois ZNIEFF sont présentes sur la commune de Ballon, deux *ZNIEFF de type 1¹*, le Marais de Voutron (540003110) et le Marais du Roy (540003111), et une *ZNIEFF de type 2²*, le Marais de Rochefort (540007609). Une *ZICO³* est aussi présente sur la commune : le site de l'Anse de Fouras, baie d'Yves et Marais de Rochefort.

Dans le cadre du SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique), différents *réservoirs de biodiversité⁴* et *corridors écologiques⁵* ont été identifiés sur la maille au 1/100 000 où se situe Ballon. La cartographie de cette maille est en annexe 1.

La commune se trouve sur une zone de *corridors diffus⁶*, et le long d'une continuité bleue (aquatique) régionale. Ce corridor suit le réseau hydrographique du canal de Charras.

La carte ci-dessous illustre les espaces boisés et le réseau hydrographique sur la commune de Ballon.

1 : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 1 : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique.

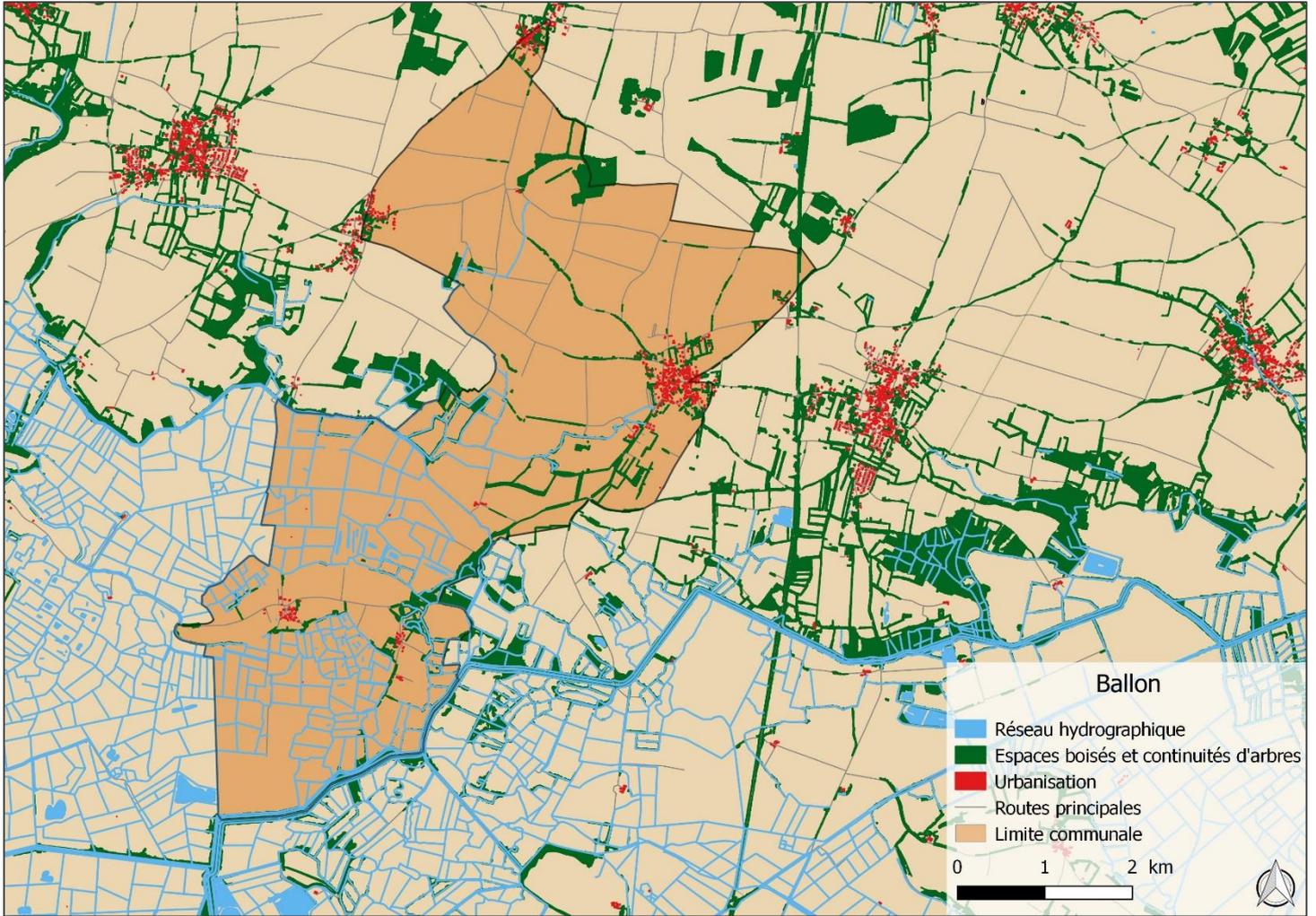
2 : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 2: grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

3 : Zone Importante pour la Conservation des oiseaux.

4 : D'après l'article R.371-19 II du Code de l'environnement, les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante. Ce sont des espaces pouvant abriter des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent, ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations.

5 : D'après l'article R.371-19 II du Code de l'environnement, les corridors écologiques sont des espaces qui assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.

6 : Corridor diffus : surface de territoire potentiellement favorable aux déplacements.



Carte 2 : Site d'étude

II. L'avifaune nicheuse

1- Méthodologie d'inventaire de l'avifaune

1.1- protocole

▪ L'Echantillonnage Ponctuel Simple (EPS) :

Deux passages ont été réalisés sur la commune, le **11 avril et le 31 mai**. Un parcours a été effectué sur l'ensemble du site au cours duquel des points d'observation et des points d'écoute (Echantillonnage Ponctuel Simple) ont été réalisés en matinée.

Un EPS est un dénombrement de l'avifaune réalisé entre 6h00 et 10h00, à partir de points référencés sur lesquels l'observateur reste exactement 5 minutes. Tous les oiseaux entendus ou observés en vol ou posés sont notés. A chaque point, toutes les espèces sont notées, et l'observateur comptabilise les contacts d'individus différents. Il appartient à l'observateur de juger si deux contacts sont à attribuer au même individu ou à deux individus différents. Les jumelles sont utilisées pour identifier un oiseau détecté préalablement mais pas pour chercher des oiseaux distants.

De bonnes conditions météorologiques d'observation sont requises.

Sur la commune, ce sont **13 points d'écoute** qui ont été positionnés (carte 3 ci-dessous).

▪ Les rapaces nocturnes

De plus, une soirée de recherche des rapaces nocturnes a été réalisée le **16 mai**. Pour cela, l'observateur passe une bande son des chants et cris des espèces ciblées, il s'agit d'un leurre acoustique. Les rapaces nocturnes étant territoriaux, les oiseaux répondent alors à la bande son.

Les indices de nidification utilisés pour caractériser le statut de reproduction sont les suivants :

A – Nidification possible

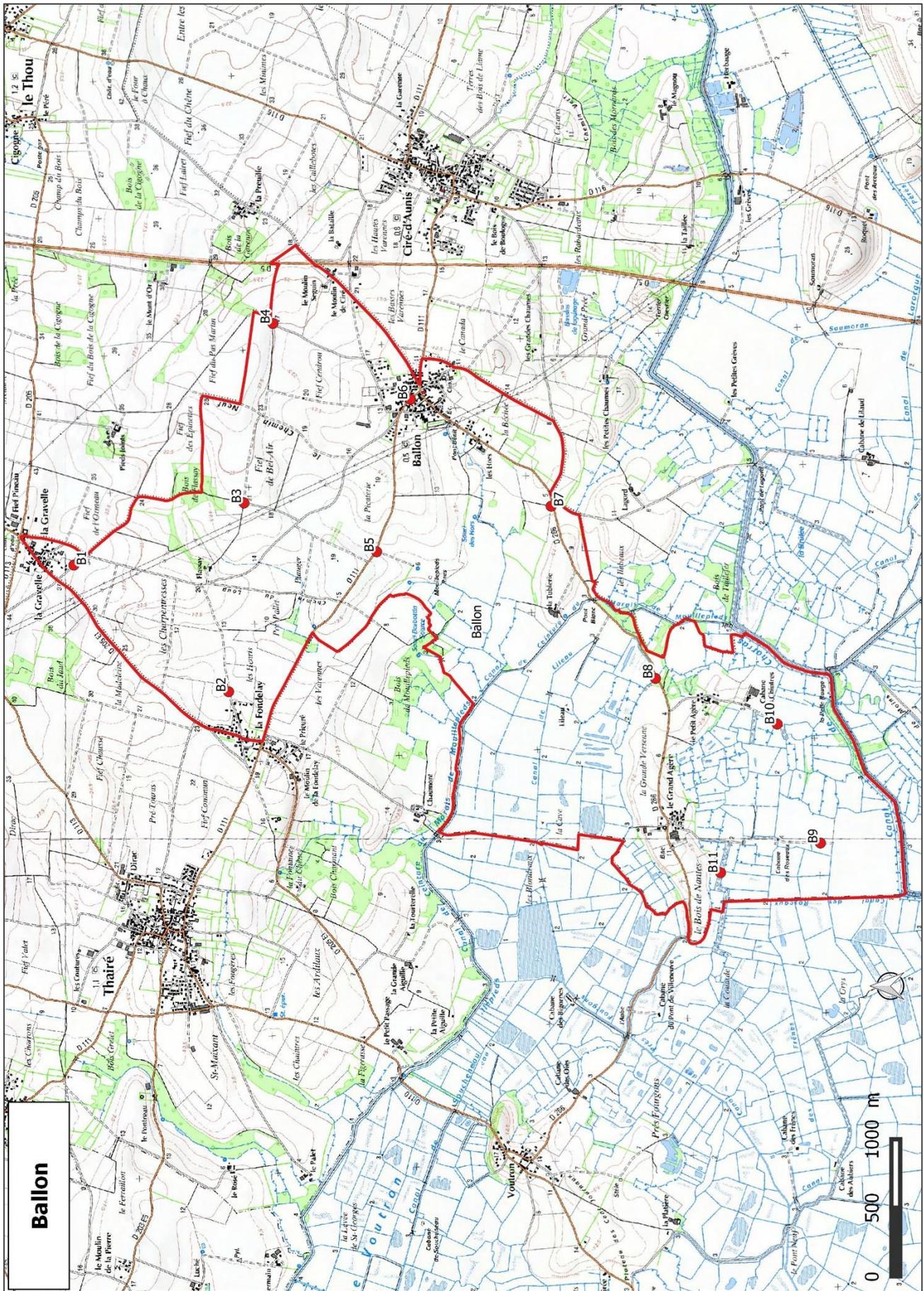
- oiseau vu en période de nidification dans un milieu favorable
- mâle chantant en période de reproduction

B – Nidification probable

- couple en période de reproduction, chant du mâle répété sur un même site
- territoire occupé
- parades nuptiales
- sites de nids fréquentés
- comportements et cris d'alarme

C – Nidification certaine

- construction et aménagement d'un nid ou d'une cavité
- adulte simulant une blessure ou cherchant à détourner un intrus
- découverte d'un nid vide ou de coquilles d'oeufs
- juvéniles non volants
- nid fréquenté inaccessible
- transport de nourriture ou de sacs fécaux
- nid garni (oeufs)
- nid garni (poussins)



Carte 3 : Localisation des points d'écoute sur la commune

1.2- Statut des espèces

Les tableaux de synthèse des espèces inventoriées présentent différents statuts de protection ou de conservation ainsi que l'inscription à des listes de références nous permettant de caractériser la rareté, la vulnérabilité et la patrimonialité de ces espèces :

- **le statut juridique** (au titre de la loi de 1976 sur la protection de la nature) de ces espèces, à savoir si les espèces sont protégées ou chassables.

- **le statut de reproduction** qui est fonction des indices de nidification observés lors des inventaires.

- **le statut de conservation avec la Liste Rouge des espèces animales menacées en France, en Europe et dans le monde établi par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN, 2016).**

Elle s'appuie sur une série de critères précis pour évaluer le risque d'extinction des espèces.

-**LC** : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition en France est faible)

-**NT** : Quasi-menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation n'étaient pas prises)

-**VU** : Vulnérable (espèce menacée de disparition en France)

-**EN** : En danger (espèce très menacée de disparition en France)

- **la tendance évolutive des populations d'oiseaux en France réalisée par le Muséum National d'Histoire Naturelle :**

Le Centre de Recherches par le Bagueage des Populations d'Oiseaux (C.R.B.P.O.), qui coordonne notamment les activités de bagueage en France, au sein du Muséum national d'Histoire naturelle, coordonne également un programme de Suivi Temporel des Oiseaux Communs (programme STOC) qui se compose de deux volets complémentaires :

- l'un est conçu pour évaluer les variations spatiales et temporelles de l'abondance des populations nicheuses d'oiseaux communs. Il est basé sur des points d'écoute (le STOC-EPS, Echantillonnages Ponctuels Simples) ;

- l'autre vise à étudier les variations de deux des plus importants paramètres démographiques (survie des adultes et succès de la reproduction ; STOC-Capture).

- **la directive 79/409/CEE, dite directive Oiseaux**, concerne la conservation des oiseaux sauvages.

- **L'annexe I** liste les espèces, dont la présence justifie la création de zones de protection spéciale.

- **Espèces déterminantes de Poitou-Charentes**, cette liste a une vocation d'assistance à la rédaction des bordereaux ZNIEFF. Il s'agit d'un catalogue faunistique régional détaillant le statut des espèces et indiquant les incertitudes ou lacunes liées à la connaissance de certains animaux ou groupes taxonomiques.

2- Bilan de l'inventaire de l'avifaune

2.1- Synthèse des espèces présentes

Espèces	EPS 1	EPS 2	EPS 3	EPS 4	EPS 5	EPS 6	EPS 7	EPS 8	EPS 9	EPS 10	EPS 11	EPS 12	EPS 13	Abondance cumulée	Fréquence
Fauvette à tête noire	2	1	2	1	1		4	1		1	2	1	2	18	0,62
Merle noir	3	2	4	1		3	3	1		2			1	20	0,58
Moineau domestique	12	4			1	17		2	2	3	3	10		54	0,54
Rossignol philomèle	2		3	2			4		3	2	3		2	21	0,54
Alouette des champs		2	5	5	4				4	1		1	2	24	0,50
Tourterelle turque	2	6				7	1		1	2	2	1		22	0,50
Corneille noire	2	2	2	4	2		1			1	2		1	17	0,46
Linotte mélodieuse	3	2	4	2	1	2				1	1	3		19	0,46
Pinson des arbres	4			2	2		3	2		2	3	1		19	0,46
Étourneau sansonnet	1	9	1			7	2	1				4	2	27	0,42
Fauvette grisette	1				1		2	2	1	1	3	2	3	16	0,42
Pigeon ramier	4	5	1	3	5		3	1		2				24	0,42
Milan noir		1	1		1		1	1		4	2	10	3	24	0,38
Hirondelle rustique		5		1		9	3		1			7		26	0,35
Verdier d'Europe	2	3			2	1				1	3			12	0,35
Bruant proyer	1	4	3	1								1	2	12	0,31
Hypolaïs polyglotte	1		1	1	1		2	1	1		1			9	0,31
Chardonneret élégant	1	3		2		3			1					10	0,27
Cisticole des joncs								2	1	1		1	2	7	0,27
Pie bavarde	1	3							1	1	4			10	0,27
Pouillot véloce			2	1			1			1	1		1	7	0,27
Bergeronnette printanière		1	2						3				3	9	0,23
Cigogne blanche								2	1			5	2	10	0,23
Gallinule poule-d'eau							2	2	1	2				7	0,23
Tourterelle des bois					1		1	3	2		1		1	9	0,23
Vanneau huppé								2		1	1	14	8	26	0,23
Busard des roseaux								1	1	2		1		5	0,19
Buse variable				1			1		1			1	2	6	0,19
Canard colvert								1	2	1		2	2	8	0,19
Coucou gris	1							2	2					5	0,19
Gorgebleue à miroir	4	1	1										1	7	0,19
Accenteur mouchet			1		1					1	1			4	0,15
Bouscarle de Cetti								4			3			7	0,15
Goéland argenté		2			2	1				10				15	0,15
Grand Cormoran										1	1	9		11	0,15
Huppe fasciée	1							3			1	1		6	0,15
Pipit des arbres			1	1			1				1			4	0,15
Rougequeue noir	2					4								6	0,15
Bergeronnette grise		1				1				1				3	0,12
Bruant jaune							3	1						4	0,12
Cygne tuberculé									2			1	2	5	0,12
Faucon crécerelle		1	1		1									3	0,12
Geai des chênes				3			1							4	0,12
Grive musicienne							1	1		1				3	0,12
Héron cendré					4			1						5	0,12
Héron garde-boeufs										25		2	2	29	0,12
Héron pourpré										1	3			4	0,12
Mésange charbonnière	1		1							1				3	0,12
Pic vert				1				3		1				5	0,12
Pie-grièche écorcheur							2			2			3	7	0,12
Tarier pâtre			1	1									1	3	0,12
Bruant des roseaux													4	4	0,08
Échasse blanche									2			4		6	0,08
Loriot d'Europe								1					1	2	0,08
Moineau friquet						3								3	0,08
Pipit farlouse				12					2					14	0,08
Troglodyte mignon								1		1				2	0,08
Aigrette garzette												2		2	0,04
Bihoreau gris												2		2	0,04
Bruant zizi	1													1	0,04
Busard cendré									1					1	0,04
Busard Saint-Martin				1										1	0,04
Faisan de Colchide							1							1	0,04
Faucon pèlerin					1									1	0,04
Goéland leucophaée												3		3	0,04
Goéland marin											1			1	0,04
Grimpereau des jardins			1											1	0,04
Guifette noire												4		4	0,04
Hirondelle de rivage										2				2	0,04
Martinet noir						9								9	0,04
Oedicnème criard			1											1	0,04
Rousserolle effarvate													1	1	0,04
Tadorne de Belon												1		1	0,04
Abondance cumulée	52	58	39	46	31	67	41	42	37	78	45	94	54	684	
Richesse spécifique	22	20	21	20	17	13	21	25	22	32	23	27	25	73	

Tableau 1 : Synthèse des espèces classées par fréquence pour les 2 passages

Les points d'écoute ont permis de recenser **73 espèces**. En moyenne, ce sont environ **22 espèces qui sont détectées par point**. L'abondance cumulée sur les 2 passages, montre un total de **684 contacts**.

Les deux espèces les plus contactées sur les points d'écoute sont le Merle noir et la Fauvette à tête noire.

Parmi ces espèces, certaines ne sont pas considérées comme nicheuses sur le site, parce que ce sont des espèces détectées sur leurs territoires de nourrissage, ou en migration active. C'est le cas de l'Aigrette garzette, du Bihoreau gris, du Faucon pèlerin, du Goéland argenté, du Goéland leucophée, du Goéland marin, du Grand Cormoran, du Héron cendré, du Héron garde-bœufs, du Héron pourpré, de l'Hirondelle de rivage et du Pipit farlouse.



Le Faucon pèlerin n'est pas une espèce nicheuse sur le site © Guy Arnaud

Les prospections rapaces nocturnes ont permis de recenser 3 espèces : l'Effraie des clochers, le Petit-duc scops et la Chevêche d'Athéna.



L'Effraie des clochers © Laurent Toquebiol, La Chevêche d'Athéna © Claude Champarnaud

Cela complète la liste précédente (tableau 1), avec un total de **73 espèces** recensées sur la commune en 2017, **dont 64 nicheuses**.

2.2- L'avifaune nicheuse

Ce sont **64 espèces appartenant à 39 familles** qui peuvent être considérées comme nicheuses possibles, probables ou certaines, selon les critères définis précédemment.

Nom usuel	Nom scientifique	Statut de reproduction	Statut juridique	UICN 2016 France	Directive Oiseaux Annexe I	Tendance MNHN 10 dernières années
Ordre des Anseriformes						
Famille des Anatidés						
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	Probable	Chassable	LC		augmentation modérée
Tadome de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	Probable	Protégée	LC		augmentation modérée
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	Certain	Protégée	LC		stable
Ordre des Galliformes						
Famille des Phasianidés						
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	Possible	Chassable	LC		augmentation modérée
Ordre des Pelecaniformes						
Famille des Ciconiidés						
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	Certain	Protégée	LC	I	forte augmentation
Ordre des Accipitriformes						
Famille des Accipitridés						
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Probable	Protégée	LC	I	augmentation modérée
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Probable	Protégée	LC		stable
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Probable	Protégée	NT	I	déclin modéré
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Probable	Protégée	NT	I	stable
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Probable	Protégée	LC	I	déclin modéré
Famille des Falconidés						
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Possible	Protégée	NT		déclin modéré
Ordre des Gruiformes						
Famille des Rallidés						
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	Probable	Protégée	LC		déclin modéré
Ordre des Charadriiformes						
Famille des Burhinidés						
Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	Probable	Protégée	LC	I	stable
Famille des Recurvirostridés						
Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	Probable	Protégée	LC	I	augmentation modérée
Famille des Charadriidés						
Vanneau huppé	<i>Vanullus vanullus</i>	Certain	Chassable	NT		stable
Famille des Laridés						
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	Probable	Protégée	EN	I	-
Ordre des Cuculiformes						
Famille des Cuculidés						
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	Probable	Protégée	LC		déclin modéré
Ordre des Columbiformes						
Famille des Columbidae						
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Probable	Chassable	LC		augmentation modérée
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	Probable	Chassable	LC		stable
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Probable	Chassable	VU		fort déclin
Ordre des Strigiformes						
Famille des Tytonidés						
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	Possible	Protégée	LC		-
Famille des Strigidés						
Petit-duc scops	<i>Otus scops</i>	Possible	Protégée	LC		-
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	Possible	Protégée	LC		-
Ordre des Bucérotiformes						
Famille des Upupidés						
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	Probable	Protégée	LC		déclin modéré
Ordre des Caprimulgiformes						
Familles des Apodidés						
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	Probable	Protégée	NT		déclin modéré
Ordre des Piciformes						
Famille des Piciidés						
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Probable	Protégée	LC		déclin modéré

Nom usuel	Nom scientifique	Statut de reproduction	Statut juridique	UICN 2016 France	Directive Oiseaux Annexe I	Tendance MNHN 10 dernières années
Ordre des Passériformes						
Famille Alaudidés						
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Probable	Chassable	NT		déclin modéré
Famille des Hirundinidés						
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Probable	Protégée	NT		déclin modéré
Famille Motacillidés						
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	Probable	Protégée	LC		déclin modéré
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	Possible	Protégée	LC		stable
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	Probable	Protégée	LC		stable
Famille des Prunellidés						
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	Probable	protégée	LC		déclin modéré
Famille des Troglodytidés						
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Possible	Protégée	LC		déclin modéré
Famille des Muscicapidés						
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarinchos</i>	Probable	Protégée	LC		déclin modéré
Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	Probable	Protégée	LC	I	augmentation modérée
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	Probable	Protégée	NT		déclin modéré
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Probable	Protégée	LC		stable
Famille des Turdidés						
Grive musicienne	<i>Turdus philomenos</i>	Probable	Chassable	LC		stable
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Probable	Chassable	LC		stable
Famille des Scotocercidés						
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	Probable	Protégée	NT		augmentation
Famille des Cisticolidés						
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	Probable	Protégée	VU		fort déclin
Famille des Acrocéphalidés						
Hypolaïs polyglotte	<i>Hipolais polyglotta</i>	Probable	Protégée	LC		stable
Famille des Acrocephalidés						
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Probable	Protégée	LC		stable
Famille des Sylviidés						
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Probable	Protégée	LC		augmentation modérée
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	Probable	Protégée	LC		augmentation modérée
Famille des Phylloscopidés						
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Probable	Protégée	LC		augmentation modérée
Famille des Paridés						
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Probable	Protégée	LC		déclin modéré
Famille des Laniidés						
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Probable	Protégée	NT	I	déclin modéré
Famille des Certhiidés						
Crimpèreau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	Probable	Protégée	LC		stable
Famille des Oriolidés						
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	Probable	Protégée	LC		déclin modéré
Famille des Corvidés						
Cornille noire	<i>Corone corone</i>	Probable	Chassable	LC		déclin modéré
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Probable	Chassable	LC		stable
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	Probable	Chassable	LC		déclin modéré
Famille des Sturnidés						
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	Probable	Chassable	LC		déclin modéré
Famille des Passéridés						
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Probable	Protégée	LC		déclin modéré
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	Probable	Protégée	EN		fort déclin
Famille des Fringillidés						
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Probable	Protégée	LC		stable
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	Probable	Protégée	VU		stable
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Probable	Protégée	VU		déclin modéré
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	Probable	Protégée	VU		déclin modéré
Famille des Embérizidés						
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Probable	Protégée	VU		fort déclin
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	Probable	Protégée	LC		déclin modéré
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	Possible	Protégée	LC		déclin modéré
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Certain	Protégée	EN		fort déclin

Tableau 2 : Synthèse des oiseaux nicheurs et de leurs statuts de conservation

3- Bilan des oiseaux nicheurs et analyse patrimoniale

Critère UICN

En faisant référence à la Liste Rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine de l'Union Internationale pour la conservation de la Nature (UICN), mise à jour en 2016, qui dresse un bilan objectif du degré de menaces pesant sur les espèces à l'échelle du territoire national, nous pouvons définir les espèces en danger.

C'est un outil essentiel pour identifier les priorités d'action, surveiller l'évolution des menaces et inciter tous les acteurs à agir pour limiter le taux d'extinction des espèces. Elle contribue à mesurer l'ampleur des enjeux, les progrès accomplis et les défis à relever pour la France.

Directive Oiseaux

L'inscription à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux 79/409 concernant la conservation des oiseaux sauvages qui regroupe les espèces faisant l'objet de mesures spéciales de conservation, en particulier en ce qui concerne leur habitat.

Sur l'ensemble des oiseaux nicheurs en 2017 :

➤ **3 sont En danger**

- La Guifette noire
- Le Moineau friquet
- Le Bruant des roseaux

➤ **6 sont Vulnérables**

- La Tourterelle des bois
- La Cisticole des joncs
- La Linotte mélodieuse
- Le Chardonneret élégant
- Le Verdier d'Europe
- Le Bruant jaune

➤ **10 sont Quasi menacées**

- Le Busard cendré
- Le Busard des roseaux
- Le Faucon crécerelle
- Le Vanneau huppé
- Le Martinet noir
- L'Alouette des champs
- L'Hirondelle rustique
- Le Tarier pâtre
- La Bouscarle de Cetti
- La Pie-grièche écorcheur

➤ **10 espèces sont inscrites sur l'annexe I de la Directive Oiseaux**

- Le Milan noir
- La Cigogne blanche
- Le Busard cendré
- Le Busard des roseaux
- Le Busard Saint-Martin
- L'Édicnème criard
- L'Echasse blanche
- La Guifette noire
- La Gorgebleue à miroir
- La Pie-grièche écorcheur

Les 25 espèces d'oiseaux nicheurs listées ci-dessus sont considérées comme remarquables et méritent une attention particulière. Ces espèces sont présentées dans les pages suivantes.

Guifette noire



La Guifette noire chasse les insectes au-dessus des zones humides © C. Champarnaud

Statut de conservation et tendance :

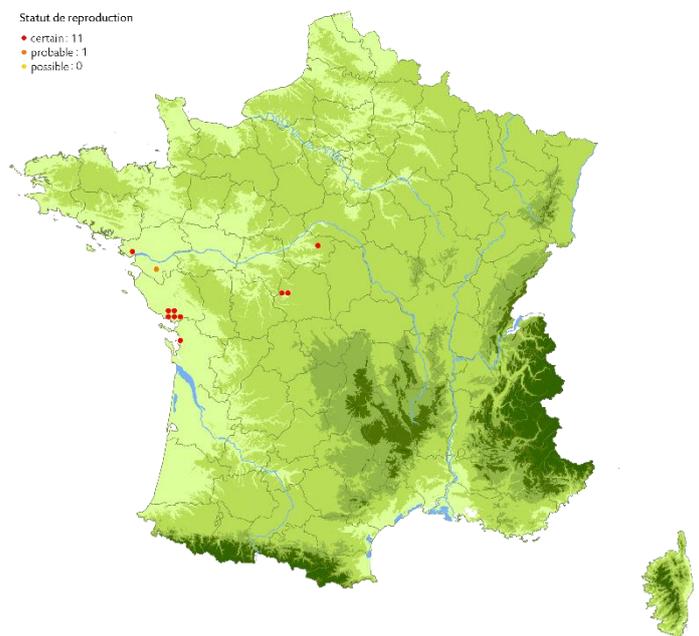
Espèce protégée, classée **en danger** selon l'UICN au niveau national. La Guifette noire est aussi inscrite à l'**annexe I de la Directive Oiseaux**.

La population française nicheuse est estimée entre 93 et 97 couples seulement (en 2012). La Guifette noire est en déclin modéré, et son statut est considéré comme défavorable en Europe.

Répartition et écologie :

La Guifette noire est une espèce holarctique. En Europe, les bastions se situent en Biélorussie, Russie, Ukraine, Pologne, Estonie, Lettonie et Roumanie. La Guifette noire hiverne en Afrique, de la Mauritanie à l'Afrique du Sud.

En France, en période de reproduction, on l'observe principalement sur les étangs, les marais continentaux et arrière littoraux. En migration, elle fréquente également les grands cours d'eau et le littoral. Elle niche dans les prairies humides et les étangs riches en végétation émergée. Elle se nourrit d'insectes, d'araignées, de vers, et parfois même d'écrevisses rouges de Louisiane et de petits poissons.



Menaces : L'espèce est principalement menacée par la destruction de son habitat, les zones humides.

Moineau friquet



Le Moineau friquet est une espèce en fort déclin en France © C. Champarnaud

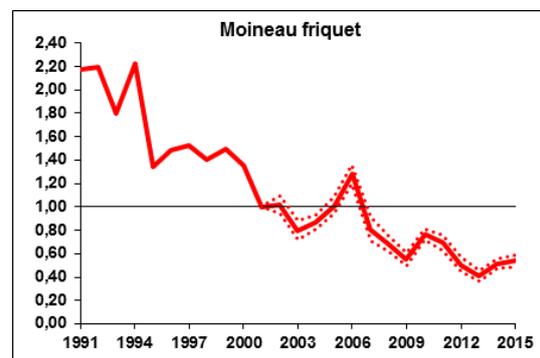
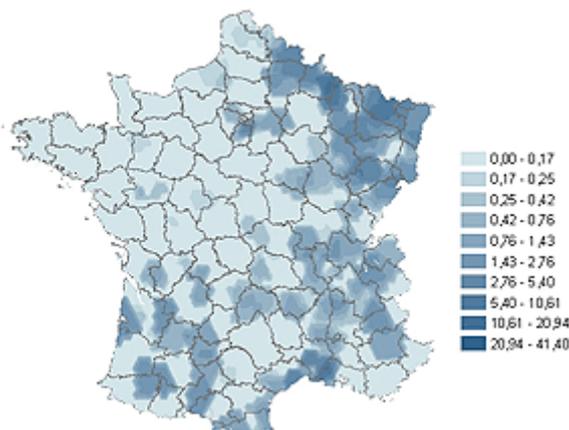
Statut de conservation et tendance :

Espèce protégée, classée **en danger** selon l'UICN au niveau national. Les populations de moineaux friquets sont en fort déclin sur les 10 dernières années.

Répartition et écologie :

Le Moineau friquet est présent dans la quasi-totalité de l'Europe, à l'exception des régions les plus nordiques. Son aire de répartition s'étend jusqu'en Indonésie et au Japon. On le retrouve également en extrême nord-ouest du Maroc et dans les îles Canaries. Il est aussi présent aux Etats unis.

En France, il s'installe en milieu bâti, dans les villages ruraux et en périphérie des grandes villes, généralement à proximité des milieux agricoles. Le Moineau friquet est cavernicole, il niche dans les cavités des murs et sous les toitures. Il consomme essentiellement des graines de graminées et de plantes cultivées, ainsi que des insectes et des araignées.



Menaces : Le Moineau friquet est menacé par la perte de ses habitats de nidification. Notamment lors de la rénovation du bâti, les cavités ne sont pas toujours conservées avec l'utilisation systématique de crépi sur les façades. De plus, l'intensification de l'agriculture entraîne une diminution de la flore locale, et donc une perte de disponibilité alimentaire en termes de graines et d'insectes.

Bruant des roseaux



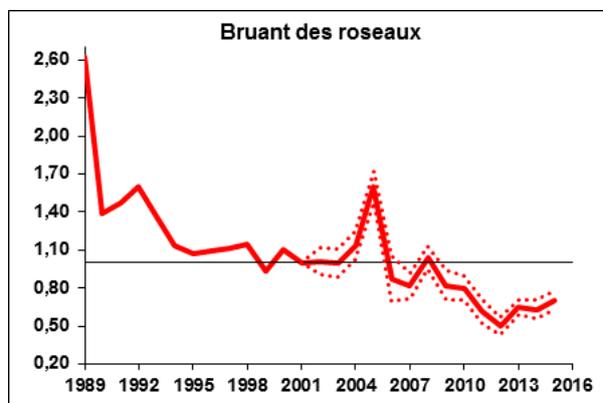
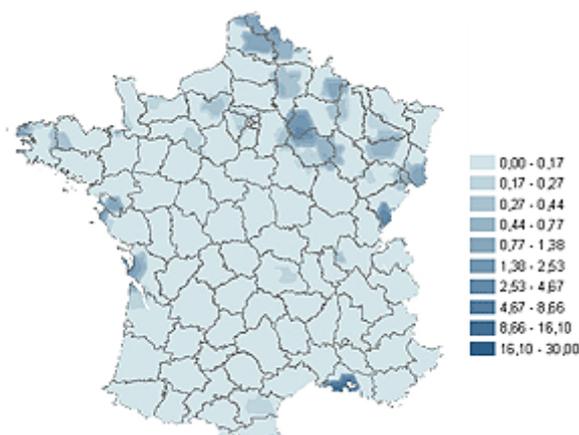
Le Bruant des roseaux peut former des dortoirs de plusieurs milliers d'oiseaux en hiver © C. Champarnaud

Statut de conservation et tendance :

Espèce protégée, classée **en danger** selon l'UICN au niveau national. Les populations de bruants des roseaux sont déclin depuis les années 1970 en France ainsi qu'en Europe. Il subit un fort déclin sur le territoire national depuis 10 ans.

Répartition et écologie :

Le Bruant des roseaux est bien répandu dans toute l'Europe. Il affectionne les zones humides, même de petite superficie. On le retrouve principalement sur les roselières le long des étangs, des cours d'eau, des tourbières et marais littoraux. Il fréquente aussi la végétation broussailleuse en bordure de zones humides. Le Bruant des roseaux est granivore. En hiver il peut former des groupes denses, en alimentation sur les chaumes. En période de nidification, il consomme aussi des insectes, chenilles et araignées. Hors période de reproduction, l'espèce est grégaire et forme des dortoirs de quelques dizaines à plusieurs milliers d'individus dans la végétation.



Menaces : L'espèce est sensible à la diminution des ressources alimentaires, principalement en hiver, due au changement des pratiques agricoles notamment à l'utilisation des herbicides. La diminution de la survie des individus en hiver semble la principale cause de déclin de la population.

Tourterelle des bois



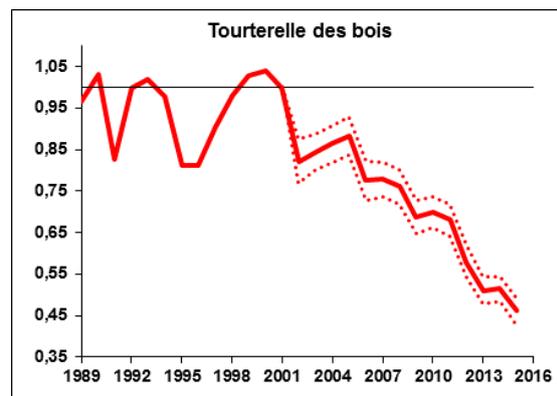
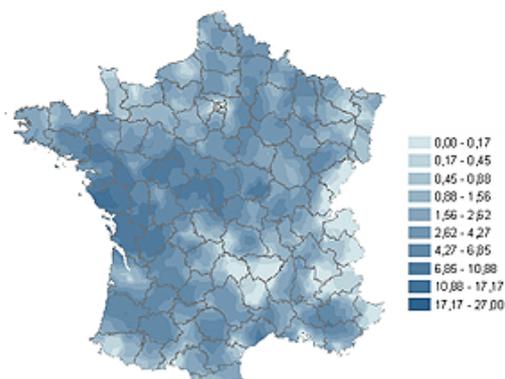
La Tourterelle des bois se nourrit presque essentiellement de graines © E. Daviaud

Statut de conservation et tendance :

Espèce chassable dont la tendance globale est en fort déclin d'après le MNHN, en **déclin sur le long terme** (-38% depuis 1989, -39% depuis 2001), tendance qui se vérifie à l'échelle de l'Europe. Elle est classée **vulnérable** par l'UICN.

Répartition et écologie :

La Tourterelle des bois est discrète et farouche, même quand elle se nourrit au sol. Elle apprécie particulièrement les **paysages ouverts parsemés de grosses haies**, dans lesquelles elle établit son nid. Elle fait entendre son doux chant fait de roucoulements étirés (gourrrr ... gourrrr...), durant les chaudes journées d'été ; il lui arrive souvent d'exécuter un vol de parade « en parachute ». Ce migrateur transsaharien est le seul représentant de sa famille à passer l'hiver au sud de l'Afrique.



Menaces : Encore assez commune en France, cette espèce souffre néanmoins de la **pression de chasse** importante lors de sa migration, mais aussi de la **dégradation de son habitat** avec la diminution des haies.

Cisticole des joncs



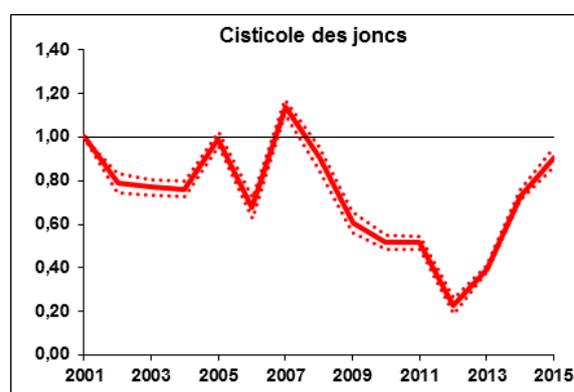
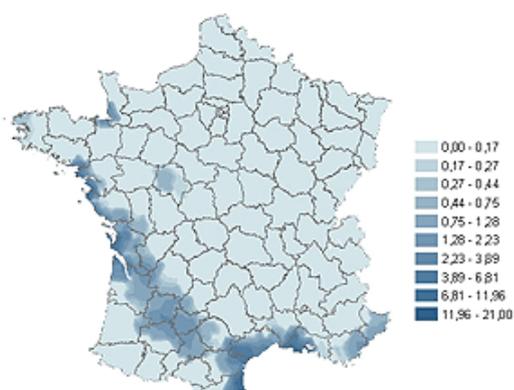
La Cisticole des joncs se perche souvent en hauteur des tiges de la végétation © C. Girardeau

Statut de conservation et tendance :

Espèce protégée. Depuis 2001, la population nicheuse en France est en déclin modéré. L'espèce est classée **vulnérable** par l'UICN.

Répartition et écologie :

Elle occupe l'Europe, l'Afrique, l'Asie et l'Australie. En France, on la retrouve dans les régions au climat méditerranéen, océanique et semi-océanique. C'est une espèce sédentaire, et sa dispersion est limitée par les conditions hivernales défavorables. Elle est sensible au froid et aux périodes de gel. La Cisticole des joncs est présente dans les milieux humides (marais, prairies humides, bords de fossés), bien qu'on la trouve aussi plus éloignée de l'eau dans les terrains en friche ou dans les cultures. Elle fréquente les milieux ouverts à strate herbacée lâche, souvent des graminées, où elle trouve sa nourriture. Elle niche dans les friches, les prairies, landes, scirpiales, phragmitaies, cultures sèches, rizières ... elle installe son nid sur les fines tiges herbacées. Elle se nourrit principalement d'insectes et autres petits arthropodes.



Linotte mélodieuse



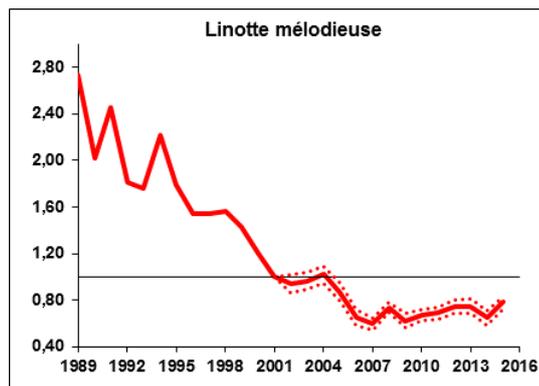
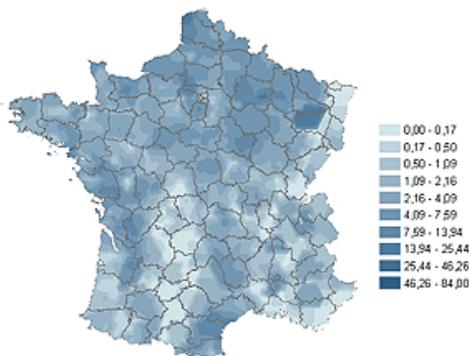
La Linotte mélodieuse construit son nid dans les buissons © J-Y Piel

Statut de conservation et tendance :

Espèce protégée, classée **Vulnérable** par l'UICN la Linotte mélodieuse est un symbole du déclin des espèces spécialistes des milieux agricoles. La **chute sévère** des populations est sans doute liée à la **diminution de ses ressources alimentaires**, des petites graines d'herbacées souvent considérées comme de mauvaises herbes et donc éliminées des zones de grandes cultures. Le déclin observé est comparable à celui enregistré au Royaume-Uni (-62% de 1975 à 2000) ou en Europe.

Répartition et écologie :

La Linotte mélodieuse est une espèce **de milieux ouverts**, des jardins et des parcs, avec des buissons et des arbustes où elle construit son nid à moins de 2 m de hauteur. C'est une espèce **granivore** qui cherche sa nourriture au sol. Présente sur l'ensemble du paléarctique occidental, elle est migratrice seulement au nord-est de son aire de répartition.



Menaces : Le déclin de l'espèce a pour cause le changement des pratiques agricoles (notamment l'utilisation des herbicides qui réduit la disponibilité en graines sauvages) et la transformation des paysages (diminution des surfaces de bocages, de landes et de parcelles enherbées). Elle est aussi victime de la déprise agricole qui entraîne la fermeture des milieux

Chardonneret élégant



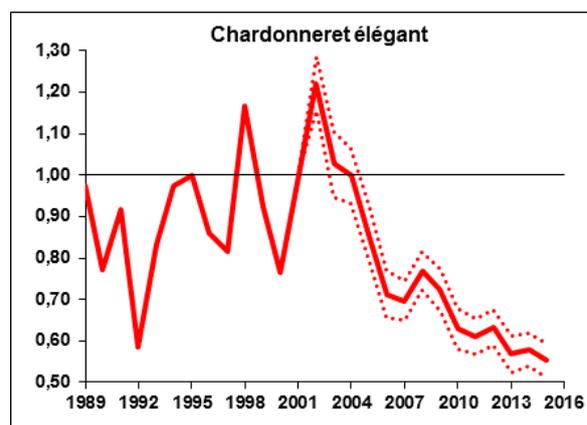
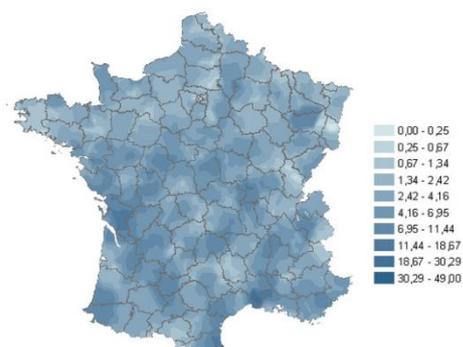
La France a perdu la moitié de ses chardonnerets dans les 15 dernières années © P. Delous

Statut de conservation et tendance :

Cette espèce reconnue **Vulnérable** sur la liste rouge de l'UICN des oiseaux nicheurs de France métropolitaine est protégée sur l'ensemble du territoire français. Les populations nicheuses de Chardonneret élégant sont en déclin. La France a perdu la moitié de la population de chardonnerets en dix ans.

Répartition et écologie :

On retrouve le Chardonneret élégant dans toute l'Europe, les pays bordant la Méditerranée et dans toute l'Asie (sauf Corées et Asie du Sud-Est). L'espèce affectionne particulièrement les vergers, jardins, parcs, régions cultivées et limites de villes avec des arbres fruitiers. L'automne et l'hiver, elle recherche les chardons dans les friches en bords de route. L'espèce niche à faible hauteur dans des arbustes ou des ronciers.



Menaces : L'espèce décline ces dernières années en raison d'un usage excessif de pesticides réduisant les mauvaises herbes dont les graines sont consommées par l'espèce. Le Chardonneret élégant était également un oiseau d'ornement capturé pour vivre en cage. Cependant, l'espèce est maintenant protégée et le piégeage est illégal.

Verdier d'Europe



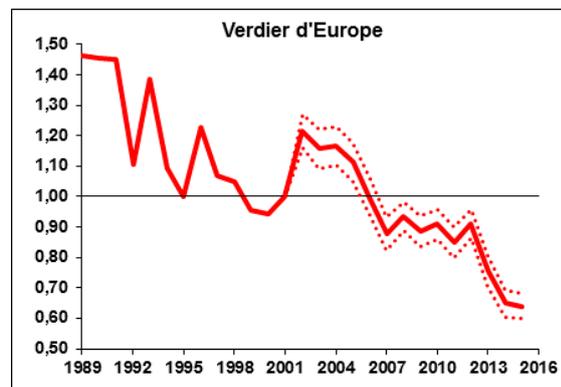
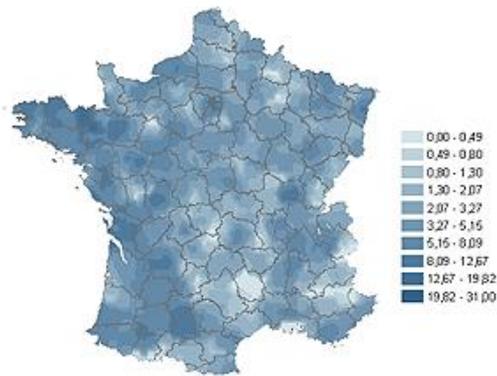
Le bec robuste du Verdier d'Europe lui permet de se nourrir de grosses graines © A. Audevard

Statut de conservation et tendances :

Espèce protégée dont la tendance globale est au déclin en France. Le Verdier est stable en Europe. Il est classé **Vulnérable** par l'UICN.

Répartition et écologie :

C'est une espèce granivore qui fréquente de nombreux milieux, souvent proche de l'Homme : les parcs et les jardins, les milieux urbains et suburbains. La conservation de la végétation spontanée est importante pour lui assurer des sources d'alimentation en graines. Il construit son nid dans un arbre avec une préférence pour les conifères.



Menaces : Menace spécifique inconnue pouvant expliquer cette forte baisse. L'utilisation des pesticides pourrait être à la source du déclin de l'espèce (les poussins sont insectivores).

Bruant jaune



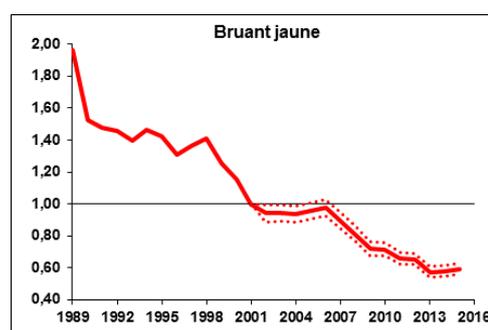
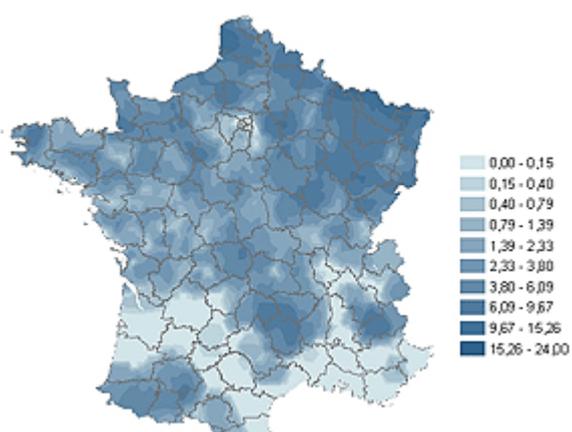
Le Bruant jaune est en fort déclin sur ces 10 dernières années © E. Daviaud

Statut de conservation et tendances :

Espèce **protégée**, classée **quasi-menacée** par l'UICN. Comme beaucoup d'espèces septentrionales, les populations de Bruants jaunes sont en diminution (-55% depuis 1989 et -42% depuis 2001). Cette tendance au déclin semble générale en Europe.

Répartition et écologie :

Présent sur une grande partie de l'Europe, le Bruant jaune se rencontre généralement en lisière des forêts et il apprécie les zones bocagères riches en haies et buissons. On l'entend souvent chanter du haut d'une branche ou d'un fil électrique. Migrateur partiel, le Bruant jaune niche à proximité du sol, dans les fourrés à végétation basse. Il se nourrit de graines, de baies et d'insectes. En hiver, on peut l'observer en groupe se nourrir sur des chaumes en campagne. On retrouve cette espèce dans toute la France, sauf en région méditerranéenne, où il est remplacé par le Bruant zizi, espèce d'affinité plus méridionale.



Menaces : L'intensification de l'agriculture est la principale cause de son déclin en Europe. La disparition des haies, due au remembrement, et l'utilisation de produits phytosanitaires entraînent une perte de son habitat et une baisse de sa disponibilité alimentaire.

Faucon crécerelle



Le Faucon crécerelle pratique un vol en surplage, à l'affût de ses proies © D. Hulné

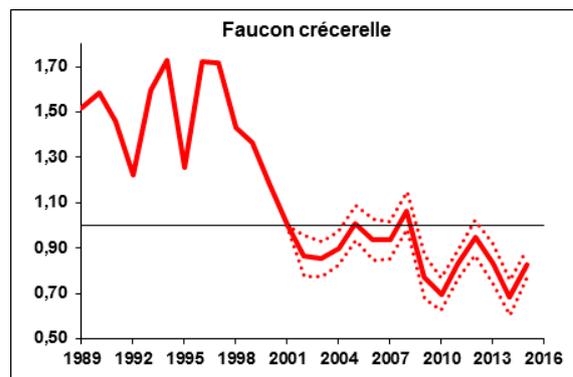
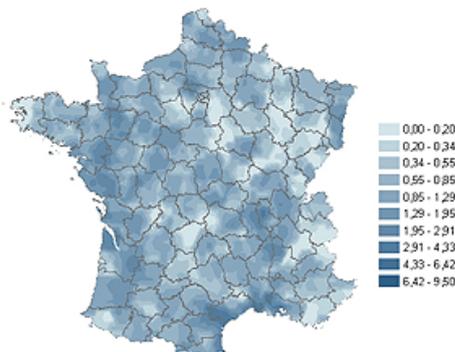
Statut de conservation et tendance :

Espèce **protégée** en déclin en France et en Europe en lien avec l'intensification de l'agriculture. Le Faucon crécerelle est classé comme espèce **quasi menacée** par l'UICN.

Répartition et écologie :

Petit rapace commun habitant la campagne cultivée ou bocagère, aussi bien près des côtes qu'en montagne, mais aussi au cœur des agglomérations. Il se nourrit de campagnols et autres petits mammifères, ce qui en fait un précieux allié de l'agriculteur. L'une de ses techniques de chasse favorites consiste à voler en stationnaire, en « Saint-Esprit ».

Pour nicher, il recherche les trous dans les murs de bâtiments ou les cavités dans la roche (y compris à flanc de falaise), les sites paisibles comme les granges ou les fermes, ou enfin les anciens nids de Corneille noire. Si ces sites viennent à manquer, il adopte volontiers un nichoir spécifique. En France, le Faucon crécerelle est le rapace diurne le plus répandu puisqu'on le trouve dans toutes les régions, l'ouest du pays constituant son principal bastion.



Menaces : L'intensification constante de l'agriculture, supprimant les prairies qu'il affectionne pour chasser et l'utilisation des pesticides affectant rongeurs et insectes sont les principales causes de son déclin.

Vanneau huppé



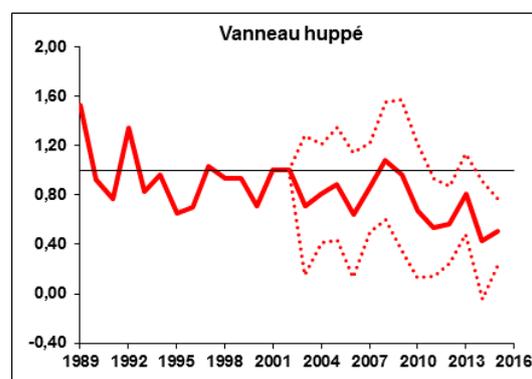
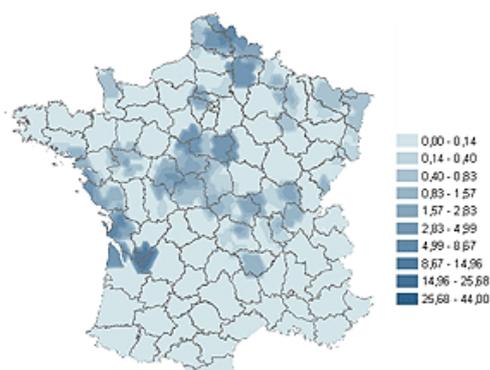
Les poussins du Vanneau huppé sont nidifuges © A. Audevard

Statut de conservation et tendance :

Espèce chassable, le Vanneau huppé est classé oiseau nicheur déterminant du Poitou-Charentes. L'espèce est en diminution sur les 10 dernières années. Ce déclin est général à l'échelle de l'Europe, probablement à cause de l'intensification de l'agriculture. Il est classé comme espèce **quasi menacée** sur la liste rouge IUCN.

Répartition et écologie :

On retrouve le Vanneau huppé sur l'ensemble de l'hémisphère nord. Il affectionne les prairies, les prés-salés, et les champs de grandes cultures. Migrateur partiel, en hiver, il forme des rassemblements en grands groupes en zones ouvertes, souvent sur les marais côtiers ou les labours des cultures. Il niche au sol, dans une petite cavité grattée par le mâle. Les poussins de vanneaux huppés sont nidifuges, ils quittent le nid rapidement après la naissance. L'espèce se nourrit principalement d'invertébrés (coléoptères, lombrics ...), et parfois de graines.



Menaces : L'intensification de l'agriculture et la diminution des surfaces de zones humides impactent sa disponibilité alimentaire.

Martinet noir



Le Martinet noir se pose uniquement au nid en période de reproduction © A. Audevard

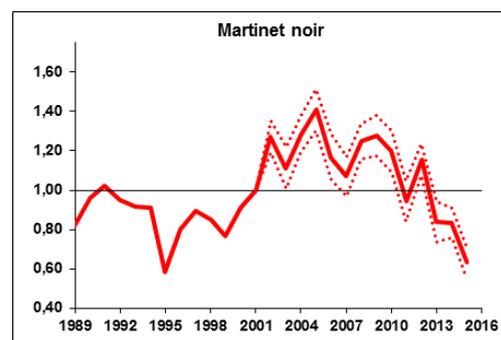
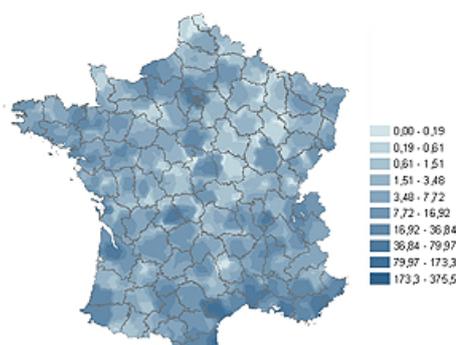
Statut de conservation et tendance :

Cette espèce est **protégée**. La population de Martinet noir est en déclin modéré sur les dix dernières années ; cependant son comportement grégaire génère beaucoup d'hétérogénéité dans les données. La tendance à long terme est donc peu fiable. Il est considéré comme **quasi menacé** par l'UICN au niveau national.

Répartition et écologie :

Le Martinet noir est le seul martinet présent dans presque toute l'Europe. L'aire de reproduction de cette espèce paléarctique s'étend sur l'ensemble de la zone tempérée, de l'Afrique à l'Asie centrale. Il ne niche pratiquement que sur des édifices artificiels, dans des cavités étroites situées sous les toitures ou dans les bâtiments. A l'origine, il établissait son nid dans les falaises et les vieux arbres, mais il a su profiter des constructions humaines dès leur apparition et en est devenu depuis un spécialiste.

Oiseau très grégaire, au mode presque exclusivement aérien, le Martinet noir se nourrit, boit, récolte le matériel pour la construction de son nid, dort et s'accouple en vol. Il ne se pose qu'au nid. Le Martinet noir est un migrateur transsaharien hivernant en Afrique centrale et en Afrique du Sud.



Menaces : L'espèce étant strictement insectivore, elle est affectée par la réduction du nombre de proies due à l'utilisation d'insecticides. De plus, les nouvelles techniques et les matériaux employés pour les constructions modernes et la rénovation des centres historiques des villes et des villages réduisent ses possibilités de nidification et risquent de provoquer à terme une crise du logement chez cette espèce.

Alouette des champs



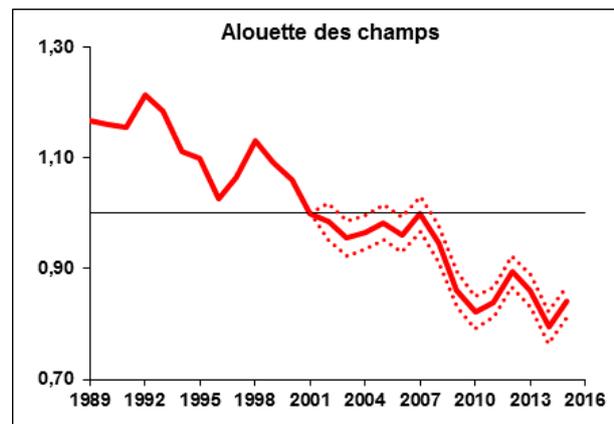
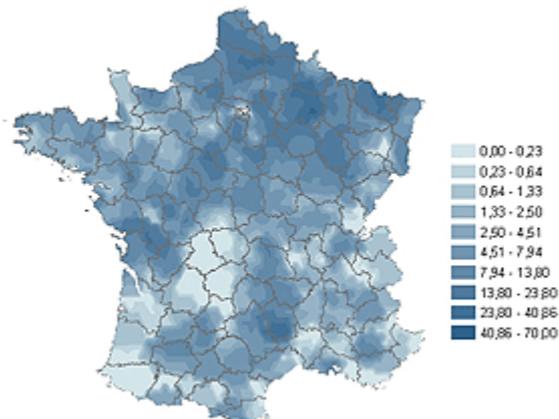
L'Alouette des champs niche au sol © E. Daviaud

Statut de conservation et tendance :

Espèce chassable, l'Alouette des champs est en déclin modéré sur ces dix dernières années. Elle est classée **quasi menacée** par l'UICN.

Répartition et écologie :

L'Alouette des champs occupe une large diversité de milieux ouverts (plaines agricoles, landes, marais, prairies, dunes ...) elle évite les zones boisées, mais peut être retrouvée en lisière. Elle niche au sol, à l'abri de la végétation, dans une petite cuvette. On la retrouve dans la plupart des régions tempérées, et elle évite les zones arides. Elle se nourrit de mollusques, arthropodes, larves, vers terrestres, graines et petits fruits.



Menaces : Elle est sensible aux changements des pratiques agricoles. Le déclin des populations serait fortement lié à l'intensification de l'agriculture.

Hirondelle rustique



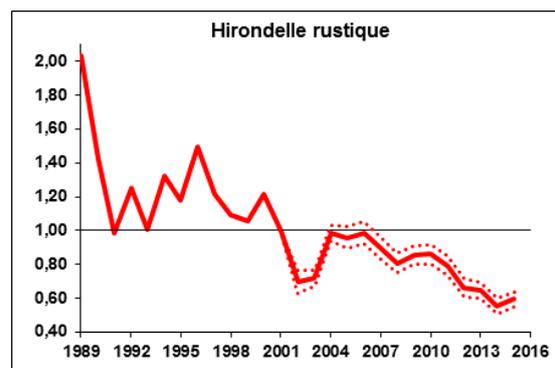
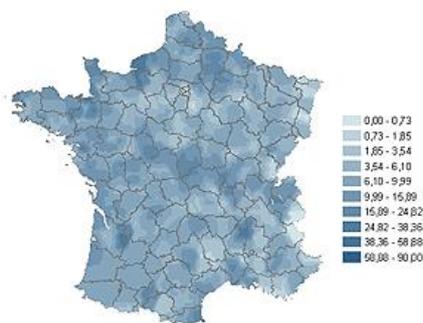
L'Hirondelle rustique construit son nid à partir de boue © A. Audevard

Statut de conservation et tendance :

Espèce **protégée**, en déclin (-39% depuis 1989) en France. L'espèce est aussi en déclin au niveau européen. Elle est classée **quasi menacée** sur la liste rouge UICN.

Répartition et écologie :

Largement répartie en Amérique du Nord et en Eurasie, son aire de nidification englobe aussi le nord de l'Afrique. Elle affectionne les villages, particulièrement avec des fermes, mais aussi les agglomérations pourvues d'espaces verts. Elle installe son nid dans toute sorte de bâtiment, avec une nette préférence pour ceux accueillant des animaux d'élevage qui réchauffent les lieux. Elle aime les campagnes parsemées de bois et de haies qui lui offrent des sites de chasse abrités du vent, mais aussi la présence de points d'eau (mares, étangs, cours d'eau, ...) qui apportent une quantité d'insectes proies.



Menaces : La disparition de l'élevage traditionnel et la modernisation de l'agriculture, par la suppression des sites habituels de nidification (écurie, étables, ...) jouent un rôle important dans la régression de l'espèce, et les nouvelles constructions ne sont pas adaptées pour accueillir cette espèce. De plus, la réduction de la quantité d'insectes volants, par la suppression des haies, l'utilisation d'insecticides, le comblement des mares ou la mise en culture des prairies, affectent considérablement la ressource alimentaire.

Tarier pâtre



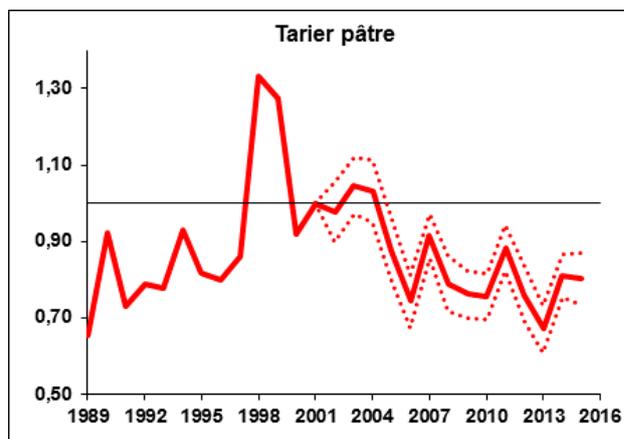
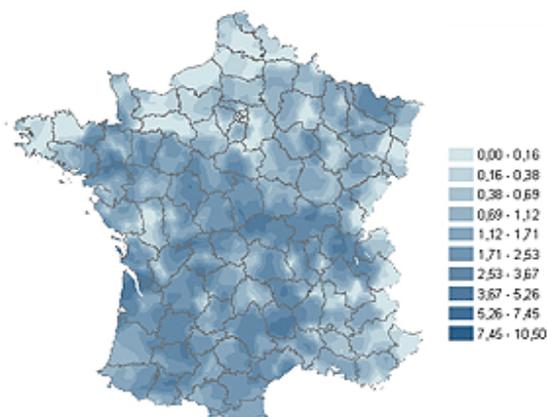
Le Tarier pâtre se perche souvent à découvert, sur une tige, un piquet ou une clôture © C. Champarnaud

Statut de conservation et tendance :

Espèce protégée, le Tarier pâtre est en déclin modéré sur ces dix dernières années. Il est classé **quasi menacé** par l'UICN.

Répartition et écologie :

Le Tarier pâtre occupe les milieux ouverts et semi ouverts de plaine. Il affectionne les mosaïques d'habitats avec des strates herbacées, comportant des buissons comme perchoirs d'affût et de lieux de reproduction, et des zones nues pour la recherche de nourriture. On le retrouve dans les landes, cultures, bocages, friches et prairies. Il se nourrit d'insectes, de petites araignées et autres invertébrés.



Menaces : il est sensible à l'intensification de l'agriculture et à la perte de ses habitats.

Bouscarle de Cetti



La Bouscarle de Cetti est une espèce difficile à observer © C. Champarnaud

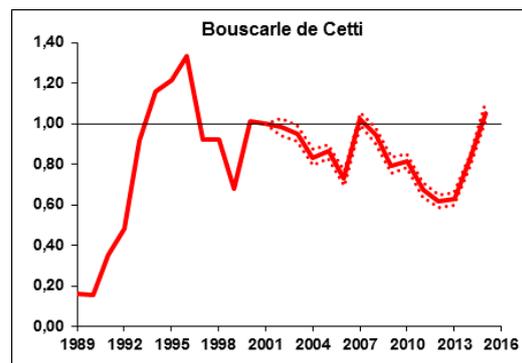
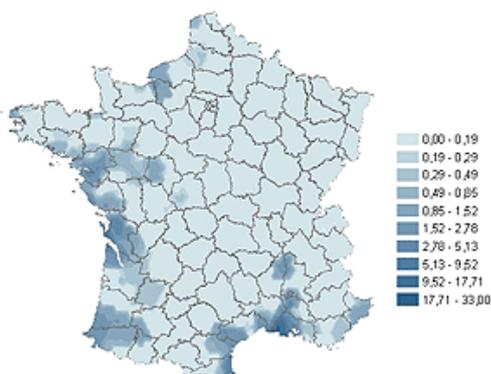
Statut de conservation et tendance :

Espèce protégée, classée comme **quasi menacée** en France par l'UICN. La Bouscarle de Cetti est en déclin modéré sur les 10 dernières années. Cependant, elle présente une forte augmentation au niveau européen.

Répartition et écologie :

Sa répartition s'étend de l'Europe au nord-ouest de la Chine. Elle fréquente la végétation basse à proximité de milieux humides. On la retrouve en roselières ou dans la végétation buissonnante et arbustive, le long des cours d'eau ou en bordure d'étang. C'est un oiseau discret, souvent à couvert dans la végétation. Il est généralement difficile de l'observer. Elle construit son nid dans la végétation, très près du sol.

La Bouscarle de Cetti consomme des insectes et leurs larves, des vers mais aussi des petits mollusques.



Menaces : La Bouscarle de Cetti est sensible aux hivers froids, avec des vagues de gel prolongé.

Pie grièche écorcheur



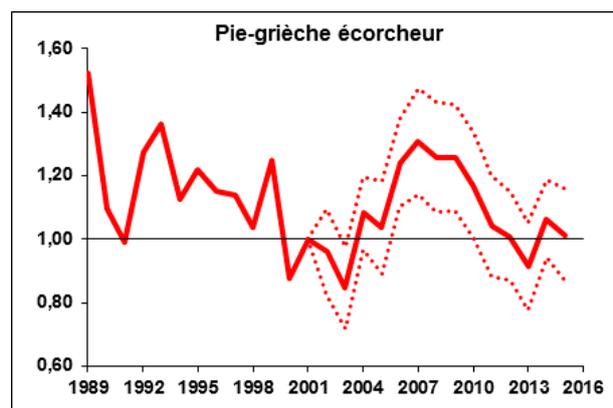
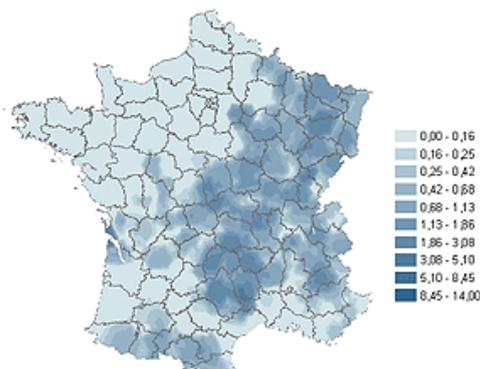
La Pie-grièche écorcheur empale ses proies sur les branches épineuses pour les conserver © E. Daviaud

Statut de conservation et tendance :

Espèce protégée, classée en **Annexe I** de la **Directive Oiseaux**. La Pie-grièche écorcheur est considérée comme en déclin par le livre rouge des Oiseaux menacés et à surveiller en France (G. ROCAMORA & D. YEATMAN-BERTHELOT, 1999). Ses effectifs sont estimés comme supérieurs à 10 000 couples en France mais avec une diminution probable de 20 à 50% depuis les années 1970 à la suite des changements de paysages en lien avec la modification des pratiques agricoles. Actuellement, l'espèce est en déclin modéré en France, et est classée comme **quasi menacée** par l'UICN.

Répartition et écologie :

Présente sur une grande partie de l'Europe, cette espèce est identifiée comme spécialiste des milieux agricoles par le MNHN. Cette espèce migratrice est typique des milieux semi-ouverts, secs et à végétation buissonneuse. Son habitat est constitué d'arbustes épineux assez bas associé à des perchoirs à proximité de ses zones de chasse (principalement des prairies, des jachères et des friches). Elle consomme de nombreux insectes mais aussi des petits oiseaux et reptiles, qu'elle empale sur des « lardoirs » branches épineuses ou barbelés, afin de se constituer un garde-manger.



Menaces : La principale menace est la disparition et la modification de son habitat à la suite de l'intensification de l'agriculture. De plus, l'utilisation de produits phytosanitaires entraîne une baisse considérable de sa disponibilité alimentaire.

Busard cendré



Le jeune Busard commence à voler 30 jours après l'éclosion © F. Mercier

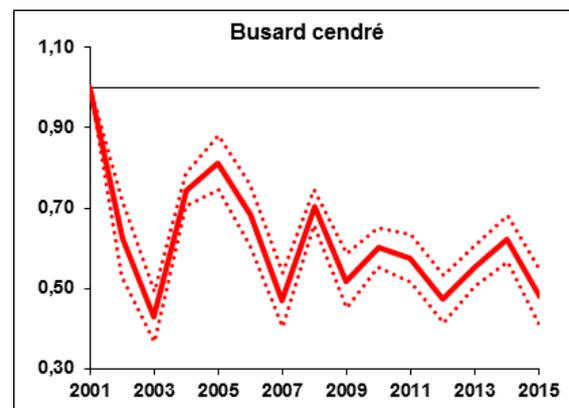
Statut de protection, de conservation et tendances :

Espèce **protégée**, inscrite à l'**annexe I de la Directive Oiseaux** et classée **quasi menacée** en France selon l'UICN. Le Busard cendré est en déclin modéré sur ces 10 dernières années. Ses populations sont tributaires des cycles d'abondance de campagnols, et varient beaucoup d'une année sur l'autre, rendant difficile toute esquisse de tendance à long terme.

Répartition et écologie :

D'un vol souple et élégant, ce rapace diurne de taille moyenne survole les plaines cultivées à la belle saison à la recherche de campagnols, faisant de lui un excellent auxiliaire des cultures pour les agriculteurs. Il complète parfois son menu avec de petits oiseaux, de gros insectes (comme les criquets) et des lézards. Face à son adaptation aux milieux ouverts, le Busard cendré est menacé par les moissons qui détruisent les nids installés au sol, le plus souvent situés dans des parcelles de blé ou d'orge. Face à ce constat, la LPO entreprend depuis plusieurs années, en accord avec les propriétaires de parcelles, la sauvegarde des nichées. Migrateur au long cours, le Busard cendré hiverne de septembre à avril en Afrique subsaharienne.

La population nicheuse française est comprise entre 3900 et 5100 couples.



Busard des roseaux



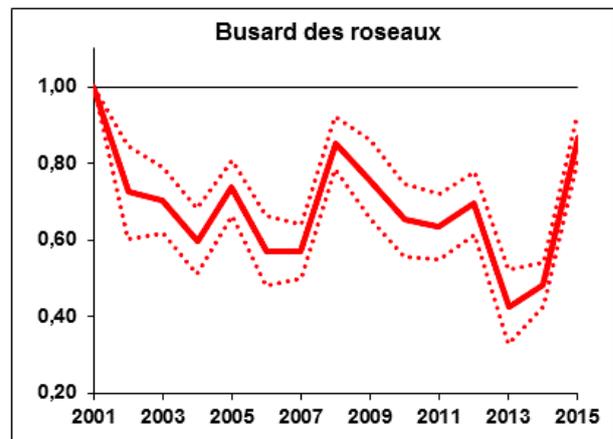
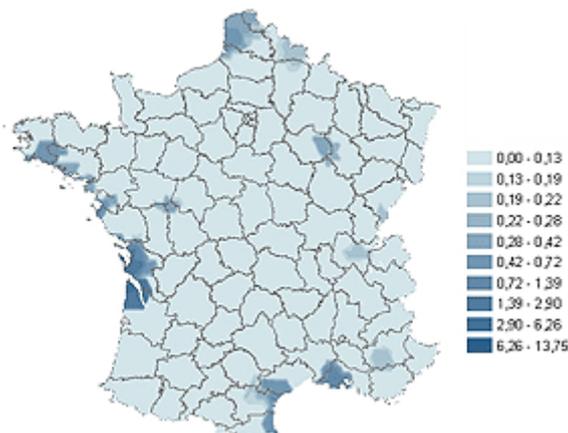
Le mâle de Busard des Roseaux est le plus souvent tricolore : brun, gris et noir, © L. Toquebiol

Statut de protection, de conservation et tendances :

Espèce protégée, classée **quasi menacée** en France par l'UINC et inscrite à l'**annexe I de la Directive Oiseaux**. Ses effectifs sont en déclin depuis 2000.

Répartition et écologie :

Le Busard des roseaux est le plus grand des trois espèces de busard nicheurs en France. Il fréquente en toute saison les milieux ouverts et humides à basse altitude. Il construit généralement son nid dans les phragmitaies ou les roselières des marais. Avec le développement de l'agriculture et la destruction de ces milieux, le Busard des roseaux a de plus en plus tendance à nicher dans des parcelles cultivées (blé, orge, colza), des friches, des prairies de fauche ou des landes. Il se nourrit principalement de petits mammifères, morts ou vivants, mais aussi d'oiseaux ou d'amphibiens. Aujourd'hui en France, on dénombre entre 2900 et 6500 couples.



Busard Saint-Martin



Mâle adulte de Busard Saint-Martin © F. Cahez

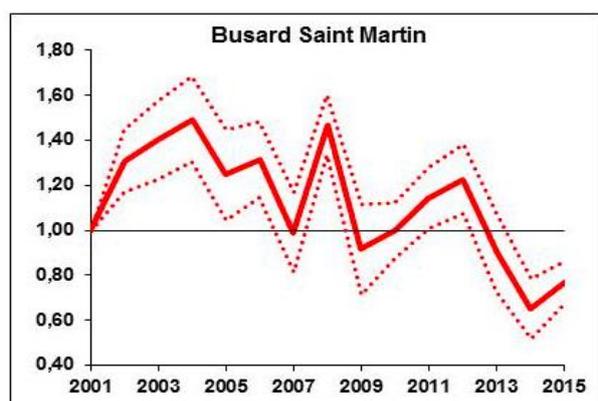
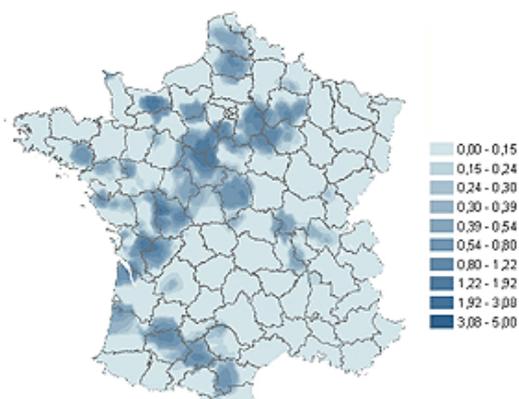
Statut de protection, de conservation et tendances :

Espèce protégée, classée **préoccupation mineure** par l'UICN et inscrite à l'**annexe I de la Directive Oiseaux**. Les effectifs connaissent un déclin modéré en France depuis une dizaine d'années.

Le Busard Saint-Martin est le plus abondant des trois busards présents sur notre territoire. La population nicheuse française est comprise entre 13000 et 22000 couples. Ses effectifs sont en déclin depuis 2000. Les fluctuations interannuelles sont importantes chez les espèces de busards, qui dépendent fortement des cycles d'abondance de campagnols, notamment pour les populations qui nichent en plaines céréalières.

Répartition et écologie :

Le Busard Saint-Martin fréquente tous les milieux ouverts à végétation peu élevée qu'il inspecte à la recherche de proies en volant à un ou deux mètres de hauteur. Les champs, les prairies et les friches basses constituent ses terrains de chasse de prédilection, suivie des landes, des coupes forestières et des marais ouverts à prairies humides. Il y chasse les campagnols mais aussi des gros insectes. Il niche au sol. Actuellement en France, le Busard Saint-Martin se reproduit probablement en majorité dans les milieux cultivés (blé et orge d'hiver).



Oedicnème criard



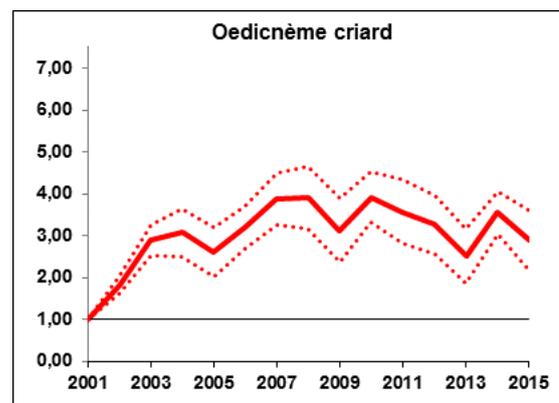
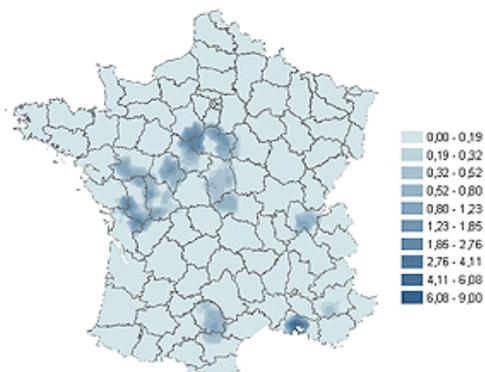
L'oedicnème a une activité nocturne et reste discret en journée © JY.Piel

Statut de protection, de conservation et tendances :

Espèce **protégée**, l'Oedicnème criard est inscrit à l'**annexe 1 de la Directive Oiseaux**. Ses effectifs semblent stables en France depuis 2001.

Répartition et écologie :

Ce limicole continental est un oiseau qui recherche un milieu sec avec une chaleur marquée dans un paysage présentant des zones de végétation rase et clairsemée, d'aspect steppique, comme la plaine cultivée. Il niche au sol dans des parcelles de tournesol ou de maïs, de vignes sur les terres sèches principalement au mois de mai.



Gorgebleue à miroir



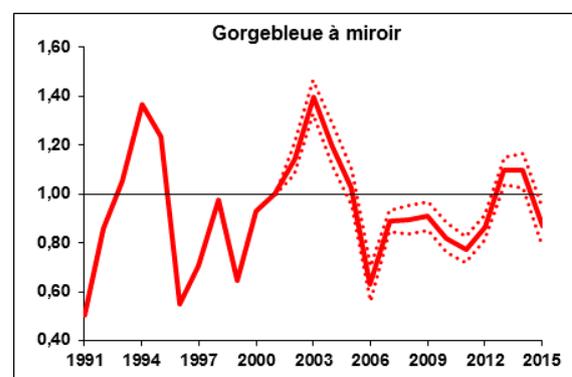
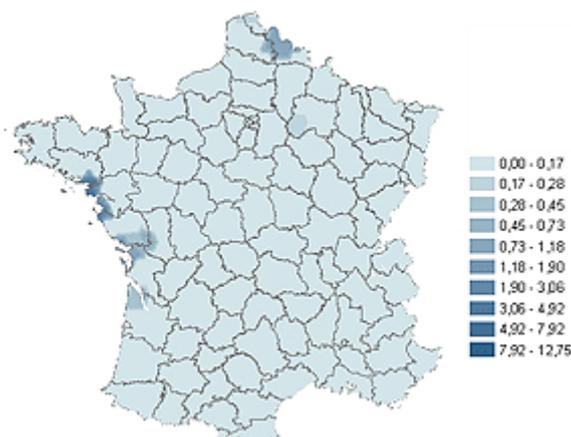
La Gorgebleue apprécie les milieux humides © A. Audevard

Statut de protection, de conservation et tendances :

Espèce **protégée**, la Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*) est une espèce déterminante en région Poitou-Charentes. Elle est inscrite à l'**annexe I de la Directive Oiseaux** et considérée en Préoccupation mineure sur la liste rouge nationale de l'IUCN. Les effectifs de la Gorgebleue à miroir sont en augmentation modérée depuis ces 10 dernières années.

Répartition et écologie :

Elle est caractéristique des milieux humides en évolution. La sous-espèce nantaise *nammetum* endémique de la France niche sur la façade atlantique entre le Finistère et la Gironde. Elle affectionne les schorres, les prairies humides sous influence marine, les marais salants, les canaux bordés de tamaris et de préférence les digues bordant les bassins salants en cours d'exploitation ou abandonnés. Depuis une vingtaine d'année, elle est en expansion et a colonisé les plaines agricoles dans l'Ouest notamment les cultures de colza. Elle est insectivore.



Echasse blanche



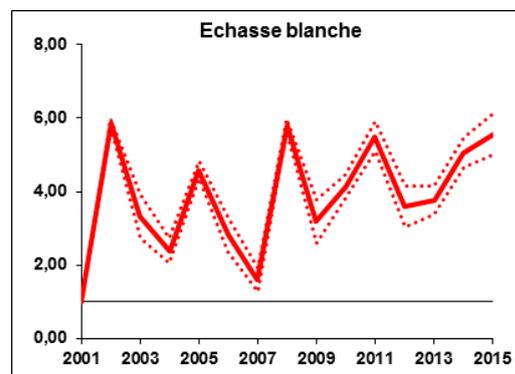
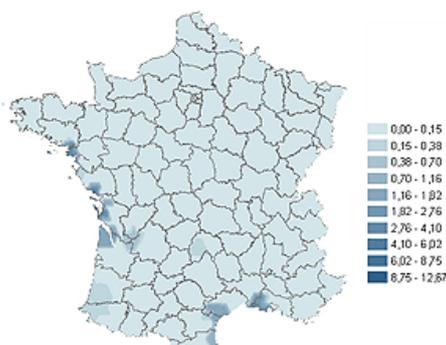
L'Echasse blanche a de longues pattes rouges © A. Audevard

Statut de conservation et tendance :

Espèce protégée, inscrite à l'**Annexe I de la Directive Oiseaux**, elle est aussi considérée comme espèce déterminante en Charente-Maritime. D'après la dernière évaluation, entre 400 et 600 couples d'échasses blanches sont présents au niveau départemental. Ces effectifs sont globalement stables, comparés à la dernière évaluation datant de 2009. D'après la MNHN, la population nicheuse est en augmentation modérée au niveau national.

Répartition et écologie :

Grâce à ses longues pattes, l'Echasse blanche peut chercher sa nourriture, composée d'insectes et de petits animaux aquatiques, dans l'eau plus profondément que ses congénères (bécasseaux ou chevaliers). Oiseau-symbole des marais ouverts, l'Echasse blanche niche principalement dans les marais salants et autres milieux humides littoraux à faible niveau d'eau, salée ou non. Courageuse, l'Echasse blanche défend ardemment ses jeunes face à tout type d'intrus trop curieux, y compris les humains. Cet oiseau migrateur, cosmopolite, présent en France de mars à septembre, hiverne en Afrique de l'ouest.



Menaces : La disparition des habitats favorables, que ce soit sur les sites d'hivernage (Afrique) ou sur les sites de reproduction : urbanisation du littoral (infrastructures routières, portuaires, touristiques...), dérangements humain ou par des animaux domestiques errants, mauvaise gestion des niveaux d'eau, pollution, eutrophisation, salinisation, modification des usages des marais littoraux de l'élevage vers la céréaliculture intensive et les drainages associés.



Cigogne blanche

C'est une espèce **protégée**, inscrite à la Directive Oiseaux.

La Charente-Maritime est désormais le département de France accueillant le plus grand nombre de couples nicheurs de cigognes blanches.

© Guy Arnaud et Claude Champarnaud



Milan noir

C'est une espèce **protégée**, inscrite à la Directive Oiseaux. En France, l'espèce est en augmentation depuis les années 50.

Ce rapace migrateur passe l'hiver en Afrique tropicale, du Sénégal au Kenya.

© Guy Arnaud et Claude Champarnaud



III Les odonates

1- Méthodologie d'inventaire des odonates

1.1- protocole

Selon les espèces, les odonates (ou libellules au sens large) ont des exigences écologiques différentes en terme d'habitat. Certaines affectionnent les zones ensoleillées, d'autres les zones ombragées et arborées. Certaines préfèrent l'eau courante, et d'autres espèces les eaux stagnantes.

Les espèces sont identifiées à vue à l'aide de jumelles ou en main pour les individus capturés avec un filet adapté.

Les odonates ont été inventoriés sur la commune à l'aide de différents protocoles :

- **Inventaire par transects**

Cet inventaire par transects, consiste en un parcours traversant différents milieux aquatiques du site, afin d'inventorier les odonates présents le long de ce tracé.

Deux parcours (ou transects) de 500 mètres ont été mis en place sur la commune de Ballon.

L'observateur parcourt chaque transect de 500m en 1 heure, et note toutes les espèces observées sur une bande de 5m de largeur. Les odonates étant très mobiles, il est parfois nécessaire de faire des allers retours sur la surface à inventorier.

- **Inventaire par points d'eau**

Les points d'eau de petites surfaces (mares, bassins, fossés, lavoirs, fontaines ...) sont aussi prospectés. Toutes les espèces, dans un périmètre de 10 mètres autour du point d'eau, sont identifiées et recensées.

- **Prospections opportunistes complémentaires**

En parallèle de ces inventaires protocolés, des prospections opportunistes sont réalisées en dehors des transects, afin de compléter la liste des espèces présentes.

Nombre de passages :

Chaque espèce d'odonates a son propre pic d'abondance. Certaines espèces vont être précoces et être observées dès le début du printemps, d'autres au contraire seront plus tardives, et visibles uniquement en été. Des prospections ont été réalisées du **13 avril au 25 août**.

Concernant les inventaires par transect, 3 passages ont été réalisés sur la saison : **1 passage en mai, puis en juin et en juillet**.

Les inventaires sont réalisés par météo favorable, lors de journées ensoleillées, entre 10h et 16h, avec une température supérieure à 15°C.

1.2- Statut des espèces

Les tableaux de synthèse des espèces inventoriées présentent différents statuts de protection ou de conservation ainsi que l'inscription à des listes de références nous permettant de caractériser la rareté, la vulnérabilité et la patrimonialité de ces espèces :

- **le statut juridique** (*Convention de Berne du 19 septembre 1979, relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, dresse dans son annexe 2 la liste des espèces de faune strictement protégées.*) détermine la liste des espèces protégées.

- **le statut de conservation avec les Listes Rouges des espèces animales menacées au niveau régional, en France, en Europe et dans le monde établi par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN, 2016).**

Elle s'appuie sur une série de critères précis pour évaluer le risque d'extinction des espèces.

- LC** : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition en France est faible)

- NT** : Quasi-menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation n'étaient pas prises)

- VU** : Vulnérable (espèce menacée de disparition en France)

- **la directive 92/43/CEE, dite directive Habitats**, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

- **L'annexe II** Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation

- **L'annexe IV** Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte

- **Espèces déterminantes de Poitou-Charentes**, cette liste a une vocation d'assistance à la rédaction des bordereaux ZNIEFF. Il s'agit d'un catalogue faunistique régional détaillant le statut des espèces et indiquant les incertitudes ou lacunes liées à la connaissance de certains animaux ou groupes taxonomiques.

2- Bilan de l'inventaire des odonates

2.1- Synthèse des espèces présentes

Les prospections ont permis de recenser **20 espèces** en 2017, détaillées dans le tableau ci-dessous.

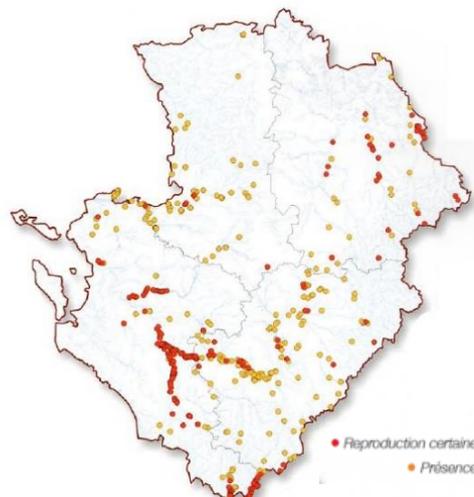
Nom usuel	Nom scientifique	UICN 2016 Europe	Liste rouge régionale	Espèce déterminante en Poitou-Charentes	Directive Habitat	Statut juridique
Ordre des Zygoptères						
Famille des Calopterygidae						
Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>	LC				
Famille des Lestidae						
Leste barbare	<i>Lestes barbarus</i>	LC				
Brunette hivernale	<i>Sympecma fusca</i>	LC				
Famille des Coenagrionidae						
Cériagrion délicat	<i>Ceriagrion tenellum</i>	LC				
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>	LC				
Naïade aux yeux bleus	<i>Erythromma lindenii</i>	LC				
Naïade au corps vert	<i>Erythromma viridulum</i>	LC				
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>	LC				
Famille des Platycnemididae						
Pennipatte orangé	<i>Platycnemis acutipennis</i>	LC				
Pennipatte bleuâtre	<i>Platycnemis pennipes</i>	LC				
Ordre des Anisoptères						
Famille des Aeshnidae						
Aesche affine	<i>Aeshna affinis</i>	LC				
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>	LC				
Famille des Gomphidae						
Gomphe gentil	<i>Gomphus pulchellus</i>	LC				
Famille des Corduliidae						
Oxycordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	LC	NT	X	Annexe II et IV	Protégée
Famille des Libellulidae						
Libellule écarlate	<i>Crocothemis erythraea</i>	LC				
Orthétrum à stylets blancs	<i>Orthetrum albistylum</i>	LC				
Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>	LC				
Sympétrum méridional	<i>Sympetrum meridionale</i>	LC				
Sympétrum à nervures rouges	<i>Sympetrum fonscolombii</i>	LC	VU			
Sympétrum sanguin	<i>Sympetrum sanguineum</i>	LC				

Tableau 3 : Synthèse des odonates et de leurs statuts de conservation

Toutes ces espèces sont classées en préoccupation mineure sur la liste rouge nationale. L'Oxycordulie à corps fin est classée comme **quasi menacée** sur la liste rouge régionale, déterminante en Poitou-Charentes, et inscrite en Annexe II et IV de la Directive Habitats.

Le Sympétrum à nervures rouges est classée **vulnérable** sur la liste rouge régionale. Ces 2 espèces remarquables d'odonates sont présentées ci-dessous.

Oxycordulie à corps fin



La larve de l'Oxycordulie à corps fin se développe dans les eaux calmes aux rives ombragées © Jean Pierre Montenet

Statut de protection et de conservation :

L'Oxycordulie à corps fin est une **espèce protégée** classée **quasi menacée** sur la liste rouge régionale. C'est une espèce considérée comme **déterminante** en ex-région Poitou-Charentes

Répartition et écologie :

Elle est présente en Europe de l'Ouest, principalement en France, en Italie et sur la péninsule Ibérique. On la retrouve de façon localisée en Afrique du Nord, particulièrement au Maroc. L'oxycordulie est bien répartie dans la partie sud-ouest de la France, et plus dispersée au nord-est.

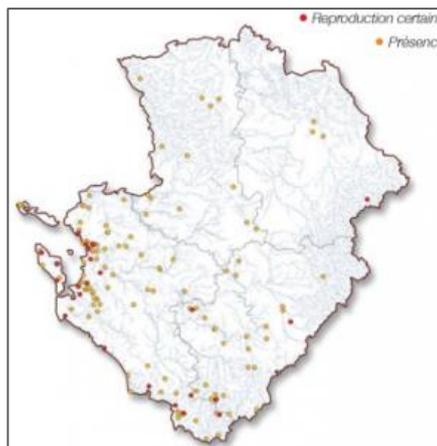
Au niveau régional, elle s'observe principalement le long des grands cours d'eau (Charente, Boutonne, Sèvre niortaise, Vienne, Seugne ...).

La carte ci-contre illustre les observations de cette espèce en ex-région Poitou-Charentes entre 2002 et 2006.

La période d'émergence et de vol des individus s'étend de mi-mai à début août.

Cette espèce fréquente les eaux à faible courant, voire stagnantes. Les larves se développent dans les amas de feuilles mortes et les racines immergées. Les adultes recherchent les cours d'eau partiellement ou totalement boisés. Ils chassent au-dessus de l'eau, en lisière et parfois même en zone forestière.

Sympétrum à nervures rouges



Le Sympétrum à nervures rouges est capable d'effectuer de grands déplacements © Claude Champarnaud

Statut de protection et de conservation :

Le Sympétrum à nervures rouges est classé comme **vulnérable** sur la liste rouge régionale.

Répartition et écologie :

Cette espèce est largement répandue en Afrique, sur le pourtour méditerranéen, et jusqu'au Japon. C'est une espèce migratrice que l'on retrouve parfois sur les îles britanniques ou encore au sud de l'Oural. Le Sympétrum à nervures rouges est très mobile, et capable d'effectuer de grands déplacements.

En France, on retrouve le Sympétrum à nervures rouges principalement dans le sud. En Poitou-Charentes, cette espèce est observée généralement sur le littoral, et de façon plus clairsemée à l'intérieur des terres.

Au niveau régional, elle s'observe souvent entre début mai et mi-septembre.

La carte ci-dessus illustre les observations de cette espèce en ex-région Poitou-Charentes entre 2002 et 2006.

Cette espèce, inféodée aux eaux stagnantes, fréquente de nombreux milieux. On la retrouve dans les stations de lagunage, les tourbières, les étangs, les salines, les mares, les carrières, et sablières abandonnées. Elle semble apprécier les milieux végétalisés à eau douce ou saumâtre.

Les accouplements sont brefs et ont lieu posé. Les larves sont capables de supporter la baisse du niveau d'eau, en s'enfouissant dans les sédiments.

IV. Les rhopalocères

1- Méthodologie d'inventaire des rhopalocères

1.1- protocole

Selon les espèces, les rhopalocères (ou papillons de jour au sens large) ont des exigences écologiques différentes en termes d'habitat. Certains affectionnent les zones très ensoleillées à végétation rase, d'autres les lisières de bosquets ou des haies...

Les espèces sont identifiées à vue à l'aide de jumelles ou en main pour les individus capturés avec un filet adapté.

Les Rhopalocères ont été inventoriés sur la commune à l'aide de différents protocoles :

- **Inventaire par transects**

Cet inventaire par transects, consiste en un parcours traversant différents milieux du site, afin d'inventorier les papillons présents le long de ce tracé.

Deux parcours (ou transects) de 500 mètres ont été mis en place à Ballon.

L'observateur parcourt chaque transect de 500m en 1 heure, et note toutes les espèces observées sur une bande de 5m de largeur. Les Rhopalocères étant très mobiles, il est parfois nécessaire de faire des allers retours sur la surface à inventorier.

- **Prospections opportunistes complémentaires**

En parallèle de ces inventaires protocolés, des prospections opportunistes sont réalisées en dehors des transects, afin de compléter la liste des espèces présentes.

Nombre de passages :

Chaque espèce de Rhopalocère a son propre pic d'abondance. Certaines espèces vont être précoces et être observées dès le début du printemps, d'autres au contraire seront plus tardives, et visibles uniquement en été. Des prospections ont été réalisées du **13 avril au 25 aout**.

Concernant les inventaires par transect, 3 passages ont été réalisés sur la saison : **1 passage en mai, puis en juin et en juillet**.

Les inventaires sont réalisés par météo favorable, lors de journées ensoleillées, entre 10h et 16h, avec une température supérieure à 15°C.

1.2- Statut des espèces

Les tableaux de synthèse des espèces inventoriées présentent différents statuts de protection ou de conservation ainsi que l'inscription à des listes de références nous permettant de caractériser la rareté, la vulnérabilité et la patrimonialité de ces espèces :

- **le statut juridique** (*Convention de Berne du 19 septembre 1979, relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, dresse dans son annexe 2 la liste des espèces de faune strictement protégées.*) détermine la liste des espèces protégées.

- **le statut de conservation avec la Liste Rouge des espèces animales menacées en France, en Europe et dans le monde établi par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN, 2016).**

Elle s'appuie sur une série de critères précis pour évaluer le risque d'extinction des espèces.

-**LC** : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition en France est faible)

-**NT** : Quasi-menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation n'étaient pas prises)

-**VU** : Vulnérable (espèce menacée de disparition en France)

- **la directive 92/43/CEE, dite directive Habitats**, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

- **L'annexe II** Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation

- **L'annexe IV** Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte

- **Espèces déterminantes de Poitou-Charentes**, cette liste a une vocation d'assistance à la rédaction des bordereaux ZNIEFF. Il s'agit d'un catalogue faunistique régional détaillant le statut des espèces et indiquant les incertitudes ou lacunes liées à la connaissance de certains animaux ou groupes taxonomiques.

2- Bilan de l'inventaire des rhopalocères

2.1- Synthèse des espèces présentes

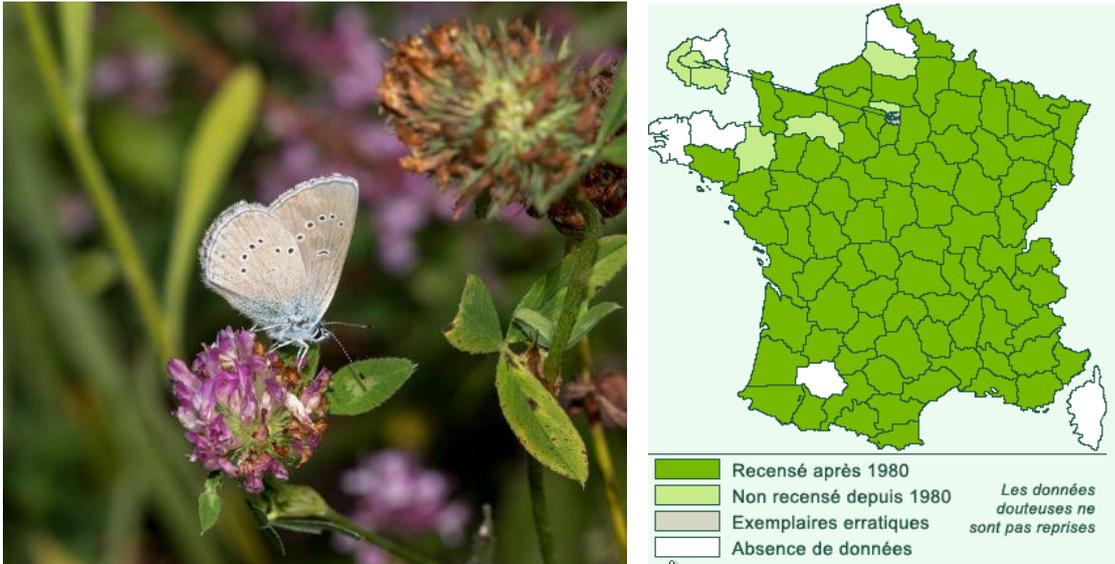
Les prospections ont permis de recenser **26 espèces** en 2017, détaillées dans le tableau ci-dessous. Toutes ces espèces sont classées en préoccupation mineure sur les listes rouges nationale et européenne de l'UICN. Une espèce est déterminante pour l'ex-région Poitou-Charentes, il s'agit du Demi-Argus.

Nom usuel	Nom scientifique	UICN 2016 France et Europe	Espèce déterminante en Charente-Maritime
Famille des Hesperiidés			
Hespérie de l'Alcée (Grisette)	<i>Carcharodus alceae</i>	LC	
Sylvaine	<i>Ochlodes sylvanus</i>	LC	
Famille des Papilionidés			
Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>	LC	
Famille des Pieridés			
Aurore	<i>Anthocaris cardamines</i>	LC	
Souci	<i>Colias croceus</i>	LC	
Citron	<i>Gonopteryx rahmni</i>	LC	
Gazé	<i>Aporia crataegi</i>	LC	
Piéri de du chou	<i>Pieris brassicae</i>	LC	
Piéri de du navet	<i>Pieris napi</i>	LC	
Piéri de de la rave	<i>Pieris rapae</i>	LC	
Famille des Lycaenidés			
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	LC	
Azuré commun	<i>Polyommatus icarus</i>	LC	
Azuré des nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>	LC	
Demi-Argus	<i>Cyaniris semiargus</i>	LC	X
Collier de corail	<i>Aricia agestis</i>	LC	
Famille des Nymphalidés			
Paon du jour	<i>Aglais io</i>	LC	
Fadet commun (Procris)	<i>Coenonympha pamphilus</i>	LC	
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	LC	
Demi-Deuil	<i>Melanargia galathea</i>	LC	
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	LC	
Robert le diable	<i>Polygonia c-album</i>	LC	
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>	LC	
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	LC	
Belle Dame	<i>Vanessa cardui</i>	LC	
Mégère	<i>Lasiommata megera</i>	LC	
Mélitée du plantain	<i>Melitaea cinxia</i>	LC	

Tableau 4 : Synthèse des rhopalocères et de leurs statuts de conservation

Le Demi-Argus, espèce remarquable, est présenté ci-dessous.

Demi-Argus



Demi-Argus © Claude Champarnaud

En France, cette espèce est répandue sur la majeure partie du territoire. On retrouve le Demi-Argus dans les secteurs de prairies, de lisières fleuries et particulièrement dans les champs de trèfles, la plante hôte de la chenille. Cette espèce n'est pas protégée, mais elle est classée comme déterminante en Charente-Maritime.

Le Demi-Argus s'observe de mai à octobre, principalement entre avril et juin.

V. Autres taxons faunistiques

1- Méthodologie d'inventaire

Prospections opportunistes

Vertébrés :

Lors des inventaires détaillés dans les pages précédentes, des observations opportunistes de reptiles, amphibiens et mammifères ont été réalisées sans protocole spécifique. Ces informations sont compilées avec les données issues de la base naturaliste biovision, faune Charente-Maritime, depuis 2010.

Invertébrés terrestres :

Des prospections ont été réalisées au cours de l'année 2017 par un groupe de bénévoles, dont l'objectif est d'apporter une liste, la plus complète possible, des invertébrés terrestres présents sur la commune.

Ces informations sont compilées avec les données issues de la base naturaliste biovision, faune Charente-Maritime, depuis 2010, ainsi qu'avec des données archives antérieures à 2010. Cela permet d'apporter des listes d'espèces les plus complètes possibles.

Ces listes détaillées sont en annexe 2.

Les pages suivantes présentent les espèces de vertébrés recensées depuis 2010 ainsi que les espèces remarquables d'invertébrés pour la commune.

2- Les mammifères

Ces données proviennent d'observations directes ou indirectes (grâce aux indices de présence qu'ils laissent : laissées, empreintes, restes de repas...).

Ce sont **17 espèces de mammifères** (hors chauves-souris) qui ont été recensées sur la commune depuis 2010.

Nom usuel	Nom scientifique	UICN	Espèce déterminante en Poitou-Charentes	Directive Habitats	Statut juridique
Soricomorphes					
Famille des Talpidés					
Taupo d'Europe	<i>Talpa europaea</i>				
Rodentes					
Famille des Muridés					
Rat musqué	<i>Ondatra zibethicus</i>				
Rat surmulot	<i>Rattus norvegicus</i>				
Famille des Myocastoridés					
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>				
Carnivores					
Famille des Canidés					
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>				
Famille des Mustelidés					
Belette d'Europe	<i>Mustela nivalis</i>				
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	NT Liste monde	x	Annexes 2 et 4	Protégée
Fouine	<i>Martes foina</i>				
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>				
Putois d'Europe	<i>Mustela putorius</i>	NT Liste France			
Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i>	CR Liste France et monde	x	Annexes 2 et 4	Protégée
Famille des Viverridés					
Genette commune	<i>Genetta genetta</i>				
Cetartiodactyles					
Famille des Cervidés					
Chevreuril européen	<i>Capreolus capreolus</i>				
Famille des Suidés					
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>				
Erinaceomorphes					
Famille des Erinacéidés					
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>				Protégée
Lagomorphes					
Famille des Leporidés					
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	NT Liste France			
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	NT Liste France			

Tableau 5 : Synthèse des mammifères et de leurs statuts de conservation

Le Lièvre d'Europe, le Lapin de garenne et le Putois d'Europe sont classés comme quasi menacés sur la liste rouge nationale. La **Loutre d'Europe** est quasi menacée sur la liste rouge mondiale. Le **Vison d'Europe** est classé **en danger critique d'extinction** sur les listes rouges nationale et mondiale.

Trois espèces sont protégées, il s'agit de la Loutre d'Europe, du Vison d'Europe et du Hérisson d'Europe. Elles sont détaillées ci-dessous.

Loutre d'Europe



Loutre d'Europe © Aurélien Audevard

La Loutre d'Europe est une espèce protégée, inféodée aux milieux aquatiques. Cette espèce déterminante dans la région est inscrite en annexes 2 et 4 de la Directive Habitats. Elle est classée comme quasi menacée dans le monde par l'IUCN.

Ce mammifère carnivore semi-aquatique fréquente une grande diversité de milieux (fleuves, rivières, canaux, tourbières, marais ...). Elle se nourrit essentiellement de poissons, amphibiens, crustacés et mollusques. Opportuniste, elle consomme les proies les plus abondantes et les plus faciles à capturer, comme les écrevisses américaines.

C'est un animal discret avec une activité principalement crépusculaire et nocturne. Elle se repère généralement grâce aux épreintes qu'elle dépose pour marquer son territoire. La journée, elle dort à l'abri du dérangement dans un gîte creusé dans la berge ou dans les cavités de vieux arbres.



Epreinte de Loutre d'Europe © Elisa Daviaud

Cette espèce est menacée par la dégradation des zones humides (pollution de l'eau, réduction des zones humides, barrages ...), ainsi que par les collisions routières.

Hérisson d'Europe



Hérisson d'Europe en chasse © Chloé Dépré

Le Hérisson d'Europe est une espèce protégée au niveau national. Il est largement répandu, et fréquente de nombreux milieux aussi bien urbains que ruraux. Il apprécie particulièrement les milieux ouverts, les pelouses et prairies basses.

Le Hérisson d'Europe possède un odorat développé, lui permettant de localiser sa nourriture. Il consomme principalement des insectes, des vers, des mollusques et crustacés, mais aussi des œufs, des fruits et des végétaux. C'est un allié du jardinier car il consomme des limaces, des escargots et des chenilles.

Il est principalement nocturne mais il est possible de l'observer quelquefois en journée. En hiver, la ressource alimentaire devenant plus rare, le Hérisson d'Europe hiberne dans un abri protégé du vent et de la pluie, dans lequel il accumule de nombreuses feuilles mortes.

Cette espèce est menacée par les collisions routières, la fragmentation des milieux, mais aussi par empoisonnement lorsqu'il consomme des proies contaminées par les produits de traitements chimiques (comme l'anti limaces).

Vison d'Europe



Le Vison d'Europe est une des espèces les plus menacées d'Europe © Laurent Toquebiol

Le Vison d'Europe est une espèce protégée, inféodée aux milieux aquatiques. Cette espèce déterminante dans la région est inscrite en annexes 2 et 4 de la Directive Habitats. Elle est classée comme en danger critique d'extinction en France et dans le monde par l'IUCN.

Ce mammifère carnivore semi-aquatique fréquente les cours d'eau de petite et moyenne taille. Il affectionne les zones humides boisées, les marais et les prairies inondées. C'est un animal très discret qui utilise des abris dans la végétation le long des cours d'eau.

Il recherche un habitat lui offrant une mosaïque de divers milieux humides, afin de lui assurer une disponibilité en proies suffisante tout au long de l'année.

Opportuniste, il se nourrit d'amphibiens, petites mammifères, poissons et parfois même d'oiseaux. Il chasse à l'affût, caché dans la végétation au bord de l'eau.

En Europe, les populations ont fortement déclinées. En France, le Vison d'Europe est aujourd'hui présent uniquement sur la partie centre-sud-ouest du territoire.

Cette espèce est menacée par la dégradation des zones humides (pollution de l'eau, réduction des zones humides, barrages, disparition de la végétation rivulaire ...), ainsi que par les collisions routières. De plus, il peut être confondu avec le Vison d'Amérique et le Putois d'Europe. Ces espèces non protégées, sont parfois piégées. Il existe donc un risque de confusion, menaçant le Vison d'Europe.

3- Les reptiles et amphibiens

Ce sont **3 espèces de reptiles et 4 espèces d'amphibiens** qui ont été recensées sur la commune depuis 2010.

Nom usuel	Nom scientifique	Espèce déterminante	Directive Habitats	Statut juridique
Reptiles				
Familles des Lacertidés				
Lézard vert occidental	<i>Lacerta bilineata</i>		annexe 4	Protégée
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>		annexe 4	Protégée
Familles des Colubridés				
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>			Protégée
Amphibiens				
Famille des Bufonidés				
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>			Protégée
Famille des Ranidés				
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>		annexe 4	Protégée
Grenouille verte sp. *	<i>Pelophylax sp.</i>			
Famille des Hylidés				
Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	X	annexe 4	Protégée

Tableau 6 : Synthèse des reptiles et amphibiens et de leurs statuts de conservation

Toutes ces espèces sont classées en préoccupation mineure sur les listes rouges régionale, nationale et mondiale de l'UICN. Quatre espèces sont inscrites à l'annexe 4 de la Directive Habitats, il s'agit du **Lézard vert occidental, du Lézard des murailles, de la Grenouille agile et de la Rainette méridionale**. Les 4 espèces sont illustrées ci-dessous.

* Il existe 3 espèces de grenouilles vertes, capables de s'accoupler entre-elles et de s'hybrider, il est donc difficile d'identifier précisément l'espèce chez ce groupe.





Couleuvre verte et jaune © Réjane Pâquereau, Lézard vert occidental et Lézard des murailles© Elisa Daviaud, Crapaud commun © Dominique Ceylo, Rainette méridonale © Elisa Daviaud et Grenouille agile © Réjane Pâquereau.

4- Les invertébrés

Un intérêt particulier s'est porté sur les invertébrés terrestres. Ces peuplements riches et diversifiés sont de véritables maillons de la chaîne alimentaire, indispensables à de nombreuses espèces d'oiseaux, notamment en période de nidification pour l'alimentation des jeunes.

Les prospections réalisées en 2017 ainsi que les données issues de la base biovision, faune-Charente-Maritime, permettent de lister la présence de **260** espèces d'invertébrés terrestres (araignées, insectes, mollusques ...).

La liste détaillée se trouve en annexe 2.

Ordres	Nombre d'espèces
Coleoptera	42
Collembola	1
Dermatera	1
Dictyoptera	1
Diptera	5
Ephemeroptera	1
Hemiptera	26
Hymenoptera	8
Lepidoptera	70
Mecoptera	2
Megaloptera	1
Odonata	28
Orthoptera	22
Phasmatodea	1
Trichoptera	2
Araneae	42
Lulida	1
Gastéropoda	6

Tableau 7 : Nombre d'espèces par ordre systématique

Les invertébrés terrestres de la commune sont représentés par une grande diversité spécifique. Les photos ci-dessous présentent quelques exemples de coléoptères, araignées ou encore orthoptères recensés sur Ballon en 2017.



Pentatome méridional © Claude Champarnaud



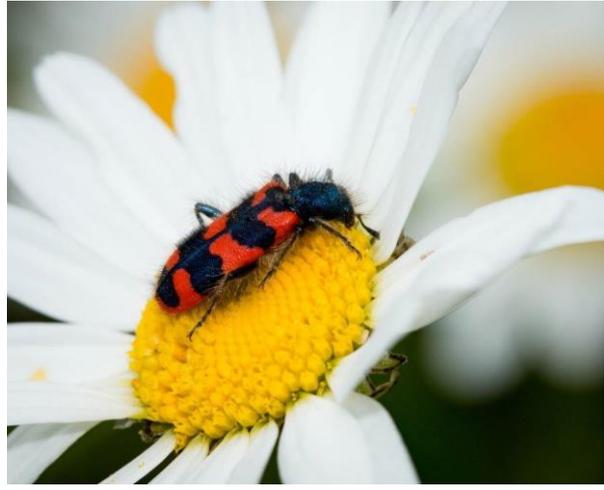
Saltique arlequin et Coccinelle à damier © Claude Champarnaud



Panorpe vulgaire et Crique des brômes © Claude Champarnaud



Chenille du papillon Cul-doré © Claude Champarnaud



Macaroeris nidicolens et *Trichodes alvearius* © Claude Champarnaud



Polydrusus formosus © Claude Champarnaud



Néphrotome tachetée et *Sialis de la vase* © Jean Pierre Montenot



VI. Orientations d'aménagement et de gestion

Afin de contribuer à la préservation de la biodiversité communale et d'améliorer le potentiel d'accueil de la faune sauvage, plusieurs actions peuvent être mises en place sur Ballon.

Les pages suivantes présentent quelques aménagements et des propositions de gestion applicable à l'échelle communale.



Muret en pierres sèches sur une parcelle en fauche tardive © Elisa Daviaud

Les espaces verts

La gestion différenciée

Il est important de rappeler que **l'abandon de l'utilisation des pesticides** est une étape préalable indispensable pour assurer une reconquête sur le long terme d'une biodiversité riche et diversifiée au sein de la commune.

La gestion de zones enherbées en gazon est coûteuse en temps de travail, mais aussi en énergie, et crée un espace d'une grande pauvreté pour la faune et la flore sauvage.

⇒ *Une simple tonte diviserait par deux le nombre d'insectes auxiliaires.*

La mise en place d'une gestion différenciée permet de maintenir des écosystèmes riches tout en conciliant l'accueil du public. Cela permet le développement d'une flore spontanée et la restauration des fonctionnements des différents cycles biologiques pour la flore et les insectes associés.

Comment ?

La présence de **secteurs fauchés tardivement** en septembre-octobre (avec export de la végétation) sont bénéfiques aux insectes et aux oiseaux aussi bien pour l'alimentation que pour la nidification (Huppe fasciée, Linotte mélodieuse, Verdier d'Europe). Il s'agit de laisser un secteur avec juste les cheminements tondus au milieu.

Des **secteurs fauchés tous les deux ans** présentent aussi un intérêt particulier pour le développement de peuplements riches et variés d'invertébrés (criquets, sauterelles et grillons) maillons de la chaîne alimentaire indispensables à de nombreuses espèces d'oiseaux, notamment en période de nidification, pour l'alimentation des jeunes.

La **tonte** reste malgré tout intéressante car elle permet d'exporter la végétation et ainsi d'appauvrir le sol en éléments nutritifs ce qui est favorable à certaines espèces (orchidées).

En définitive, il faudrait donc avoir des secteurs :

- **tondus plusieurs fois par an (classique)**
- **fauchés avec export une fois par an (sept/oct)**
- **fauchés tous les deux ans**



Gestion différenciée dans un parc communal de la Rochelle © Julien Gonin

Valorisation des déchets verts

Lors des tontes ou des fauches, les déchets végétaux peuvent être utilisés en paillage pour les arbres et arbustes.

Préservation de la flore locale

La méthode la plus simple et la plus efficace écologiquement est de laisser libre cours aux espèces locales.

L'arrêt de l'utilisation des produits chimiques entraîne la réapparition d'une flore spontanée en ville, sur les trottoirs, dans les espaces verts et jardins ... Le développement de cette flore n'est pas synonyme de manque de propreté, cependant certains usagers peuvent désapprouver ce changement des pratiques. L'implantation d'espèces végétales peut alors être utilisée comme méthode alternative.

Les mélanges de graines nommées prairies fleuries sont esthétiques mais n'ont pas la même valeur écologique qu'une prairie naturelle. Si elles sont composées de plantes non locales, elles n'attireront que peu ou pas d'insectes. Il existe des mélanges de graines locales, plus adaptés.

Quelques exemples de plantes locales

Potentille dressée, Plantain lancéolé, Luzerne, Centaurée scabieuse, Vipérine, violettes sauvages, Carotte sauvage, Mauve musquée, Mouron rouge, Vesce cracca, Primevère officinale, Trèfle, Achillée millefeuille

Quelques espèces seront plus adaptées aux trottoirs : Mauve sylvestre, Petite pervenche, Giroflée des murailles, Fenouil commun ...

Les **plantes messicoles** ont pour caractéristique commune d'être préférentiellement inféodées aux cultures. Souvent considérées comme de « mauvaises herbes », elles ont pourtant un fort intérêt écologique. En France, ces plantes ont fortement régressées avec l'utilisation des produits phytosanitaires. Elles font pourtant partie du patrimoine naturel, et certains insectes en sont totalement dépendants. Quelques exemples de plantes messicoles : le Bleuet, le Coquelicot, la Moutarde, l'Adonis, le Souci des champs, la Camomille mixte

Deux labels permettent d'identifier les plants et graines adaptés à la restauration des milieux.



Conservation des arbres et bois morts

Les arbres morts sont indispensables à de nombreux animaux et doivent, dans la mesure du possible, être conservés sur pied pour accueillir la faune. Le bois mort est une source de nourriture, et ses cavités peuvent être utilisées comme abris ou sites de nidification. Les cavités seront par exemples utilisées par les rongeurs, les chauves-souris, mais aussi les oiseaux cavernicoles comme les mésanges, les pics ou les rapaces nocturnes.

De plus, l'absence de bois mort au sol limite la présence des espèces saproxylophages (insectes, mollusques) et de leurs prédateurs (oiseaux, mammifères, amphibiens...).

- **Le maintien de quelques arbres morts** sécurisés (en supprimant les branches menaçantes) et de **tas de bois au sol** est donc indispensable pour la conservation de certaines espèces.

Plantation de haies

La haie abrite de nombreuses espèces qui y nichent, s'y nourrissent, ou s'y réfugient. C'est également un corridor écologique permettant le déplacement d'espèces.

Le maintien et la restauration des trames vertes passent par la **préservation et la plantation de haies**. Les zones prioritaires de plantation sont à déterminer à l'échelle communale, afin de relier les réservoirs de biodiversité et de restaurer les continuités écologiques.

⇒ *Les haies permettent également de limiter le ruissèlement des eaux de pluie et de favoriser l'infiltration de l'eau dans le sol.*

Il est important de favoriser les essences locales d'arbres et arbustes notamment celles à baies qui augmentent la disponibilité alimentaire de la faune.



Haies associées à des bandes enherbées © Julien Gonin

Quelques exemples

Cornouiller sanguin, Néflier sauvage, Nerprun alaterne, Nerprun purgatif, Sureau noir, Eglantier, Filaire à larges feuilles, Viorne lantane, Arbousier, Fusain d'Europe, Noisetier, Prunier mirobolan, Aubépine à deux styles, Poirier sauvage ...

⇒ *Quelques contacts locaux : Prom'haies, Bon champ Bonne haie*



L'entretien des haies et des bordures

Les bas-côtés des routes présentent une végétation spontanée, ils abritent une grande diversité d'espèces végétales et d'invertébrés. Lorsque ces bandes enherbées sont situées le long des haies, elles augmentent le potentiel de déplacement des espèces et jouent le rôle de corridors.

- **Les bandes enherbées doivent être fauchées tardivement**, afin de permettre à la végétation de fleurir et de s'y développer. L'idéal est une fauche à l'automne, sauf sur les zones à risque routier nécessitant une bonne visibilité.
- Les haies ne doivent pas être systématiquement taillées. Si leur taille est envisagée, il est indispensable de la réaliser **au lamier ou à la barre sécateur**, et non à l'épareuse ou au broyeur, qui provoquent des blessures et favorisent le développement de maladies. **La taille doit être effectuée entre septembre et mars, hors période de reproduction.**

Milieux aquatiques

Les zones humides sont des **milieux dynamiques** évoluant perpétuellement en fonction des **caractéristiques physiques et saisonnières**. De nombreux paramètres influencent la qualité de vie de ces milieux (taux d'oxygène dissous, vitesse du courant, qualité des berges et de la ripisylve ...). Les zones humides doivent être entretenues afin de maintenir ou de restaurer leur bon état écologique.

Pour atteindre le bon état écologique des cours d'eau, plusieurs éléments sont indispensables : la morphologie du cours d'eau (forme et la nature des berges), la présence dans le lit de la rivière de substrats (sédiments) variés et de qualité, la continuité du cours d'eau, et la qualité de sa ripisylve.

Pour garantir la qualité de ces milieux pour la biodiversité, il est nécessaire de :

- **Conserver et créer des mares** : Les mares sont des écosystèmes d'une grande richesse biologique et assurent des fonctions importantes. Elles réalisent également la fonction de corridor écologique. Il est donc nécessaire de conserver en bon état écologique les mares existantes, mais aussi d'en créer de nouvelles afin d'améliorer les continuités écologiques.
- **Restaurer les cours d'eau** dégradés, et rétablir leur fonctionnement, afin d'assurer le déplacement de la faune aquatique.
- **Entretenir les cours d'eau en évacuant les déchets** (branches ou pollution plastique), en fin d'hiver, pouvant provoquer un encombrement ou un barrage.
- **Favoriser la préservation et le développement de la végétation rivulaire** sur plusieurs mètres.
- **Assurer la préservation et le développement de la ripisylve** : l'ensemble d'arbres et d'arbustes le long des cours d'eau est essentielle pour le maintien efficace des berges. Toutefois, sa gestion est nécessaire pour doser l'apport de lumière, indispensable à la vie aquatique. Il est ainsi recommandé de créer une alternance de zones d'ombre et de lumière.

L'entretien des arbres doit être réalisé entre septembre et mars, en dehors de la période de reproduction. La fauche des berges doit être effectuée en automne, en veillant à ne pas épandre les végétaux dans l'eau. Cela affecte directement la faune, comme les œufs de libellules pondus en surface, et eutrophise le milieu.



Ripisylve le long d'un cours d'eau © Jean Pierre Montenot

Gestion des cimetières

⇒ *Les paysages des cimetières sont variés et pour certains la présence du végétal est forte. Ils s'apparentent alors à des jardins ou à des parcs. Cependant, la majorité des cimetières en France montre une ambiance minérale dominante.*

D'après le centre technique national « Plante & cité » la majorité des cimetières comportent des surfaces et des allées minéralisées. Cela entraîne un désherbage perçu comme chronophage et difficile par les collectivités.

Avec la loi Labbé entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017, on observe un **mouvement général vers la réduction puis la suppression des phytosanitaires** dans l'entretien des espaces verts. De plus en plus de collectivités désirent mettre en place une gestion respectueuse de l'environnement et préserver la santé humaine, et elles s'engagent dans une démarche de réduction puis de suppression des pesticides dans les cimetières.

Cette transition peut être accompagnée de réaménagements du cimetière.

Comme par exemple

- la mise en place d'une **gestion différenciée** des espaces
- la **réfection** de certaines surfaces minérales
- la **réduction des allées minérales**
- l'**enherbement** d'allées ou de secteurs avec tontes régulières
- la **végétalisation** des inter-tombes
- la **plantation** d'arbres et arbustes
- la **préservation** des arbres existants
- le **développement de la flore spontanée** ou la plantation d'espèces locales avec fauches tardives
- l'aménagement des « jardins du souvenir » avec le développement d'espèces locales avec des fauches espacées
- l'**aménagement du site pour la faune** (nichoirs, hôtels à insectes, conservation des murs en pierres sèches, pas de crépi, mis en place de mare ou points d'eau)

Parfois, le développement de la flore spontanée est perçu comme un manque ou une absence d'entretien du cimetière. Les plantes peuvent alors être maintenues à hauteur acceptable, et mélangées à des plantes horticoles.

Les cimetières végétalisés abritent une **flore et une faune parfois remarquable**. La végétation (cavités naturelles des arbres, buissons, floraisons des herbacées), les monuments et les murs, la relative quiétude ainsi que l'absence d'éclairage nocturne offre un habitat apprécié par de nombreux oiseaux, mammifères, reptiles ou insectes. Les cimetières non clos (ou avec des passages aménagés) et en gestion écologique sont des **maillons de la trame verte et bleue**.



Renardeaux dans un cimetière parisien © Franck Bohain

Aménagements

Plusieurs actions d'aménagement en faveur de la biodiversité peuvent être réalisées au niveau de chaque particulier, mais aussi à l'échelle communale.

Nichoirs et Gîtes

De nombreux oiseaux, comme les mésanges, édifient leur nid dans une cavité : arbre creux, trou dans un édifice ou sous un toit... Malheureusement, ces cavités naturelles se raréfient de façon alarmante. Les **nichoirs permettent de combler ce manque de cavités naturelles**. Ils contribuent à renforcer les populations existantes et favoriser l'accueil et la reproduction d'espèces pour le moment absentes.

⇒ *Plusieurs exemples de nichoirs sont proposés en annexes 3 et 4. Des plans sont disponibles, mais il est possible de les acheter en kit ou déjà montés à la boutique LPO.*

Comment les installer ?

Les nichoirs ne doivent jamais être installés en plein soleil ou à l'ombre complète. Une orientation est-sud-est du trou d'envol est conseillée. Généralement ils peuvent être installés au minimum à 1.5 m de hauteur, sur des arbres ou des bâtiments, de préférence en hiver avant l'installation des oiseaux.

La pose de **gîtes à chauve-souris** permet également de combler le manque de cavités naturelles. Il permet d'offrir des refuges aussi bien pour l'hivernage que pour la reproduction. *Un exemple de gîte est proposé en annexe 5, mais il est possible d'en acheter directement à la boutique LPO.*



Nichoir pour mésange © Jean Jacques Laffittes, et gîte à chauves-souris © Boutique LPO

Préservation des nids d'hirondelles

Les hirondelles sont des **oiseaux protégés**, dont les populations sont en déclin.

Leur destruction, y compris celle de leur nid, est interdite. Des aménagements peuvent être réalisés afin de les préserver. Il existe des **planchettes anti-salissures** à installer sous les nids, afin de recueillir les fientes des oiseaux. Ces planchettes doivent ensuite être nettoyées tous les hivers.

Si des travaux sont envisagés sur les façades accueillant les hirondelles, la **période de nidification entre avril et septembre doit être évitée**. Si les travaux rendent le maintien des nids impossibles, il faudra par la suite installer des **nids artificiels** avant le printemps



Nids d'Hirondelle rustique © Patrick Giuliani, muret en pierres sèches © V. Albouy

Muret en pierres sèches

Les murets de pierres sèches sont aussi **des refuges** non seulement pour la microfaune (insectes, escargots...) mais aussi pour les micromammifères, les reptiles et les mammifères carnivores comme la belette.

L'abri en pierres sèches doit être disposé dans un endroit ensoleillé afin de constituer un aménagement réellement utile à l'herpétofaune. En effet, les pierriers exposés au soleil sont toujours plus chauds que les autres surfaces et attirent des espèces thermophiles.

Le muret peut être monté en spirale créant un muret arrondi d'environ 1 mètre à 1 mètre 50 de diamètre. Il peut être aménagé en « spirale aromatique ou fleurie ». Les pierres à utiliser doivent être rectangulaires et plates, d'une longueur allant de 5 à 25 centimètres pour une hauteur de 3 à 15 centimètres, des ardoises et tuiles peuvent être aussi utilisées. Des pierres trop petites ne laissent pas assez d'espaces à la faune, et des pierres trop grandes créent des espaces, ne constituant pas de ce fait un abri efficace contre les prédateurs et les intempéries. Les pierres et tuiles doivent être montées de manière à laisser des cavités de tailles variables pour les différentes espèces de reptiles et insectes, puis sur la partie supérieure du muret un trou peut être conservé afin de le remplir de terre pour planter des végétaux aromatiques.

Hôtel à insectes

La création d'un hôtel à insectes permet d'offrir des sites d'alimentation, de reproduction et d'hivernage pour bon nombre d'espèces d'insectes comme les abeilles solitaires, les coccinelles, les papillons.... Ils sont faciles à mettre en place, esthétiques et peuvent être exploités d'un point de vue pédagogique.



Hôtel à insectes © Elisa Daviaud, Moineau domestique nichant dans une cavité © Claude Champarnaud

Biodiversité et bâti, pensez-y lors de travaux de rénovation

Comme précisé précédemment, la faune souffre de la diminution des cavités naturelles (manque de vieux arbres), des cavités dans les vieux murs (suite à la rénovation du bâti), et la raréfaction des bâtiments de fermes ouverts et de greniers accessibles. La préservation de la biodiversité doit donc être prise en compte dans la rénovation des bâtiments.

Des ouvertures discrètes peuvent être aménagées sur les greniers des bâtiments municipaux non utilisés. Les murs en pierres apparentes offrant de nombreuses cavités pour la faune, ne doivent pas être crépis. Si des fissures ou cavités doivent être comblées, il est essentiel de compenser par la pose de nichoirs ou gîtes.

Pollution lumineuse

L'impact négatif de la **pollution lumineuse** sur la faune sauvage est aujourd'hui reconnu, particulièrement sur les oiseaux, insectes et chauves-souris. Il est important de proscrire les lampadaires boules (orientés vers le ciel) et de sélectionner un éclairage avec un flux lumineux vers le bas. Il est également conseiller de limiter les éclairages de 23 heures à 6 heures.

La création d'un Refuge LPO sur une commune, offre la possibilité de mettre en place une démarche exemplaire et reconnue à travers des méthodes de gestion d'espaces verts respectueuses des équilibres écologiques.

La mise en place d'un refuge LPO Collectivité permet la création d'un **nouveau maillon de trame verte et bleue**, sur lequel des aménagements en faveur de la biodiversité peuvent être réalisés. En créant cet espace d'accueil pour la biodiversité de proximité, un cadre de vie sain, agréable et convivial grâce à un environnement naturel respecté est offert aux citoyens.

Cet espace peut alors devenir un moyen de sensibilisation à la prise en compte des enjeux de biodiversité, et devenir un réel support pédagogique. Cela permet de valoriser le patrimoine local.

Un Refuge LPO est un agrément accordé par la LPO pour tout terrain public ou privé de toute taille, écologiquement intéressant, sur lequel son propriétaire met en place une gestion respectueuse de l'environnement, en s'engageant à respecter la **charte des refuges LPO**.

L'envergure et la durée du projet Refuges LPO s'adaptent aux possibilités de chaque structure selon son niveau d'implication potentiel en termes de logistique et de budget. Les projets sont mis en place pour une période variant de trois à cinq ans.

Charte des Refuges LPO

En créant un Refuge LPO, la collectivité s'engage moralement à préserver la nature, améliorer la biodiversité sur le refuge et à respecter les principes suivants :

Principe 1. Créer des conditions propices à l'installation de la faune et de la flore sauvages

- En protégeant les oiseaux et la nature, en veillant à la tranquillité des lieux, en particulier pendant les périodes sensibles comme lors de la nidification et des grands froids.
- En diversifiant et en aménageant, selon la surface du refuge, des milieux favorables à la faune et à la flore sauvages, comme une haie champêtre, une mare ou un mur de pierres sèches.
- En privilégiant la plantation d'espèces qui poussent natu-

rellement dans la région, plus résistantes aux conditions climatiques et adaptées à la faune locale.

Principe 2. Renoncer aux produits chimiques

- En adoptant un mode de gestion écologique du refuge et en préférant les techniques manuelles de désherbage ou les produits biologiques, si une intervention est vraiment nécessaire.
- En préférant les engrais naturels (compost, purin d'ortie, etc.) pour les plantes exigeantes comme les arbres fruitiers ou les légumes, en favorisant les associations de plantes et les auxiliaires, réduisant les maladies.

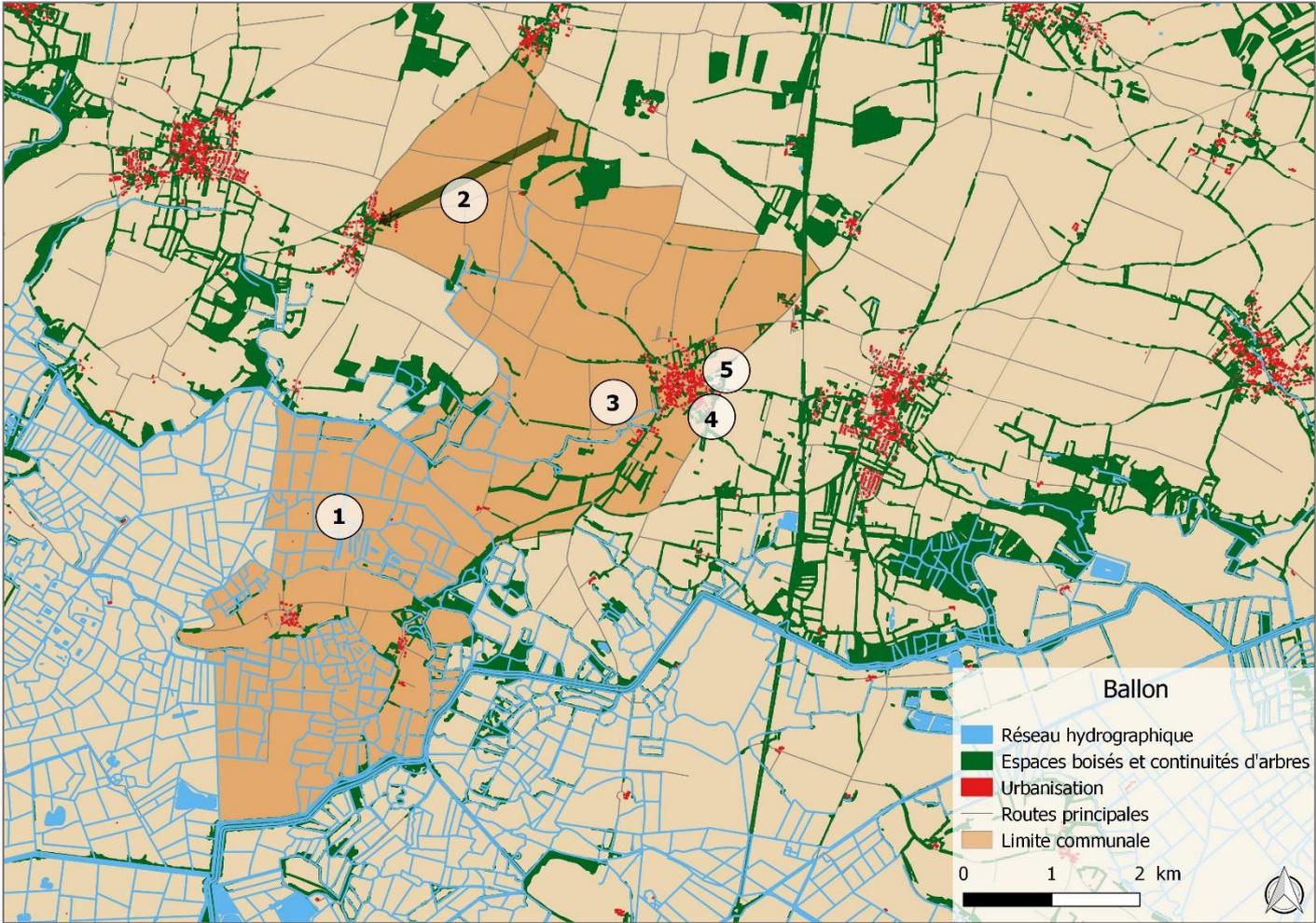
Principe 3. Réduire l'impact sur l'environnement

- En adoptant des gestes écocitoyens, notamment en utilisant raisonnablement les ressources naturelles comme l'eau et en recyclant les déchets ménagers.

Principe 4. Faire du Refuge LPO un espace sans chasse pour la biodiversité

- En s'engageant à ne pas chasser dans le refuge s'il se situe dans une zone où la chasse peut s'exercer.
- En entreprenant toute démarche utile, à l'initiative du propriétaire et avec les conseils de la LPO, pour que la chasse puisse y être interdite dans les meilleurs délais.

Enjeux d'aménagement et de gestion sur la commune



Carte 4 : Principaux enjeux d'aménagement et de gestion sur la commune

Plusieurs enjeux sont identifiés sur la commune :

1 : Trame bleue : Entretien, restaurer et conserver les milieux aquatiques.

- Maintenir les cours d'eau en bon état écologique: ne pas laisser les milieux se refermer, préserver la végétation rivulaire et évacuer les déchets ou branches encombrant les cours d'eau.
- Conserver les zones humides accueillant la **Guifette noire et le Bruant des roseaux : marais au nord du Grand Agère.**
- Favoriser la préservation et le développement de la végétation rivulaire (linéaires de roseaux) pour les mammifères semi-aquatiques.
- Favoriser le développement de massifs de roseaux pour les oiseaux paludicoles.
- Conserver des bandes enherbées le long des cours d'eau en évitant d'intervenir au printemps et l'été.
- Créer des mares en périphérie des cours d'eau pour développer des habitats favorables aux amphibiens.

2 : Trame verte: Plantation et conservation des haies.

- Plantation de haies dans la plaine afin de densifier le réseau de corridors existants.
- Connexion entre les boisements pour le déplacement des espèces.
- Conservation des haies associées aux bandes enherbées : augmentation du potentiel d'accueil des oiseaux de plaines (site de nidification, d'alimentation).
- Mise en place d'une fauche tardive des bandes enherbées.

3 : Création d'un refuge LPO et mise en place d'une gestion différenciée sur les espaces verts.

- Aménagements : nichoirs, gîtes, hôtels à insectes, panneaux refuge, plantations, murets ...
- Création d'une mare.
- Gestion différenciée.
- Conservation des arbres morts et du bois morts au sol.

4 : Gestion écologique du cimetière.

- Enherbement des allées et végétalisation du site (développement de la flore locale + plantation d'arbres.
- Suppression des produits phytosanitaires.
- Aménagement du site pour la faune (nichoirs, passage à faune, point d'eau).

5 : Prise en compte de la biodiversité dans la rénovation du bâti.

- Conserver les murs en pierres apparentes, et limiter l'utilisation de crépi.
- Conserver des accès pour la faune sur les bâtiments non utilisés (église par exemple).
- Pose de nichoirs et gîtes pour augmenter le potentiel d'accueil de la faune.
- Conserver les nids d'hirondelles, et pose de nichoirs artificiels.

L'annexe 6 détaille les contacts de prestataires locaux pour la mise en œuvre de certaines actions.

VII. Conclusion et perspectives

Ce programme d'accompagnement de la commune, réalisé en 2017, permet d'apporter des informations sur l'état de la biodiversité et d'identifier les enjeux à l'échelle communale, notamment en s'appuyant sur la définition de la trame verte et bleue.

Les suivis faunistiques ont permis de recenser **73 espèces d'oiseaux, 20 espèces d'odonates et 26 espèces de rhopalocères**, dont certaines sont remarquables de par leur statut de conservation ou leur inscription aux directives européennes.

Parmi les espèces présentes à Ballon, 19 espèces d'oiseaux, 2 espèces d'odonates et 5 espèces de mammifères sont en mauvais état de conservation selon les listes rouge UICN.

Leur prise en compte dans les futurs projets d'aménagement de la commune est un véritable enjeu.

Sur la commune de Ballon, plusieurs aménagements et mesures de gestion en faveur de la biodiversité peuvent être réalisés.

Il est important d'entretenir, restaurer et conserver les **zones humides** afin de préserver les espèces associées. Le développement de la végétation rivulaire (type roselière) serait favorable aux odonates ainsi qu'aux passereaux paludicoles comme la Bouscarle de Cetti ou le Bruant des roseaux. Cette végétation des berges est un élément structurant des continuités écologiques du marais nécessaire à la circulation de la Loutre et du Vison d'Europe. Le maintien en bon état écologique de la zone humide avec une gestion hydraulique adaptée seraient bénéfiques aux limicoles (Echasse blanche et Vanneau huppé) ainsi que pour la Guifette noire.

La **plantation de haies** au nord de la commune, sur la plaine cultivée, permettra de renforcer les corridors de déplacement des espèces, dans un contexte de trame verte. De plus, ces haies associées à des bandes enherbées en fauche tardive, augmenteront le potentiel d'accueil de la biodiversité. Cet habitat offrant des sites de nidification et une ressource alimentaire pour la faune.

Enfin, il est aujourd'hui nécessaire de prendre en compte la biodiversité en milieu bâti et dans les espaces verts. Pour cela, plusieurs actions sont possibles.

Conserver les cavités existantes et limiter l'utilisation de crépi seraient favorables aux espèces cavernicoles comme le Moineau friquet mais aussi à la petite faune (insectes, chauves-souris et reptiles). L'installation de **nichoirs et de gîtes** augmente aussi le potentiel d'accueil de ces espèces. **La suppression des produits phytosanitaires, la gestion différenciée** des espaces verts et la végétalisation de sites minéralisés permettront de restaurer une flore et une faune associées diversifiées.

Ces différentes propositions sont à programmer sur plusieurs années de manière à bien préparer les actions pour optimiser leur mise en œuvre.

Il est important de poursuivre ces démarches de préservation de la biodiversité tout en impliquant les habitants de la commune. Par exemple, en incitant les **citoyens** à s'approprier les enjeux de biodiversité grâce aux sciences participatives, lors de sorties nature et en aménageant leurs jardins de manière favorable à la biodiversité. Cela favorisera les actions citoyennes et les habitudes personnelles quotidiennes en faveur de la biodiversité de proximité.

Bibliographie et Webographie

MULLARNEY K., SVENSSON L., ZETTERSTRÔM D. et GRANT P. – 2004 – *Le guide ornitho.* Delachaux et Niestlé. 402p.

RIGAUD T., GRANGER M. – 1999 – *Le Livre Rouge des Oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes.* LPO Vienne, Poitou-Charentes nature, Poitiers, France. 238p.

ROCAMORA G. & YEATMAN-BERTHELOT D. – 1999 – *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Listes rouges et recherches de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation.* Société d'Etudes Ornithologiques pour la Protection des Oiseaux/ Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris. 560p.

JOURDE P., TERRISSE J. (coord.) – 2001 – *Espèces animales et végétales déterminantes en Poitou-Charentes – faune.* Coll. Cahiers techniques du Poitou-Charentes, Poitou-Charentes Nature, Poitiers, 154 p.

UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS – 2016 - *La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine.* Paris, France.

UICN France, MNHN, & SHF – 2009 - *La liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine.* Paris, France.

UICN France, MNHN, OPIE & SEF – 2012 - *La liste rouge des espèces menacées en France – Papillons de jour de France métropolitaine.* Paris, France.

COTREL N., GAILLED RAT M., JOURDE P., PRECIGOUT L., PRUD'HOMME E. - 2007 - *Liste Rouge des Libellules menacées du Poitou-Charentes. Statut de conservation des Odonates et priorités d'actions.* Juin 2007. Poitou-Charentes Nature, Fontaine-le-Comte, 48p.

POITOU-CHARENTES NATURE. – 2016- *Liste rouge du Poitou-Charentes : chapitre Amphibiens et Reptiles.* Fontaine-le-Comte, 14p.

LPO/CAUE Isère – 2012 – Guide technique : Biodiversité et bâti, Grenoble, France.

LPO Loire atlantique – 2009 – Municipalité et protection de la nature. Breuillet. France. 53p.

Directives Habitats, annexes.

<http://valdargens.n2000.fr/sites/valdargens.n2000.fr/files/documents/page/Annexe20420Directive20Habitat.pdf>

<http://valdargens.n2000.fr/sites/valdargens.n2000.fr/files/documents/page/Annexe20220Directive20Habitat.pdf>

INPN. <https://inpn.mnhn.fr/reglementation/protection/listeEspècesParArrete/633>

L'eau en Poitou-Charentes. <http://www.eau-poitou-charentes.org/L-entretien-et-la-gestion-des.html>

Muséum National d'Histoire naturelle. <http://inpn.mnhn.fr/>

Muséum National d'Histoire Naturelle. Vigie nature. <http://vigienature.mnhn.fr>

Prom Haies. http://www.promhaies.net/wp-content/uploads/2012/07/guide_entretien_Promhaies_2013.pdf

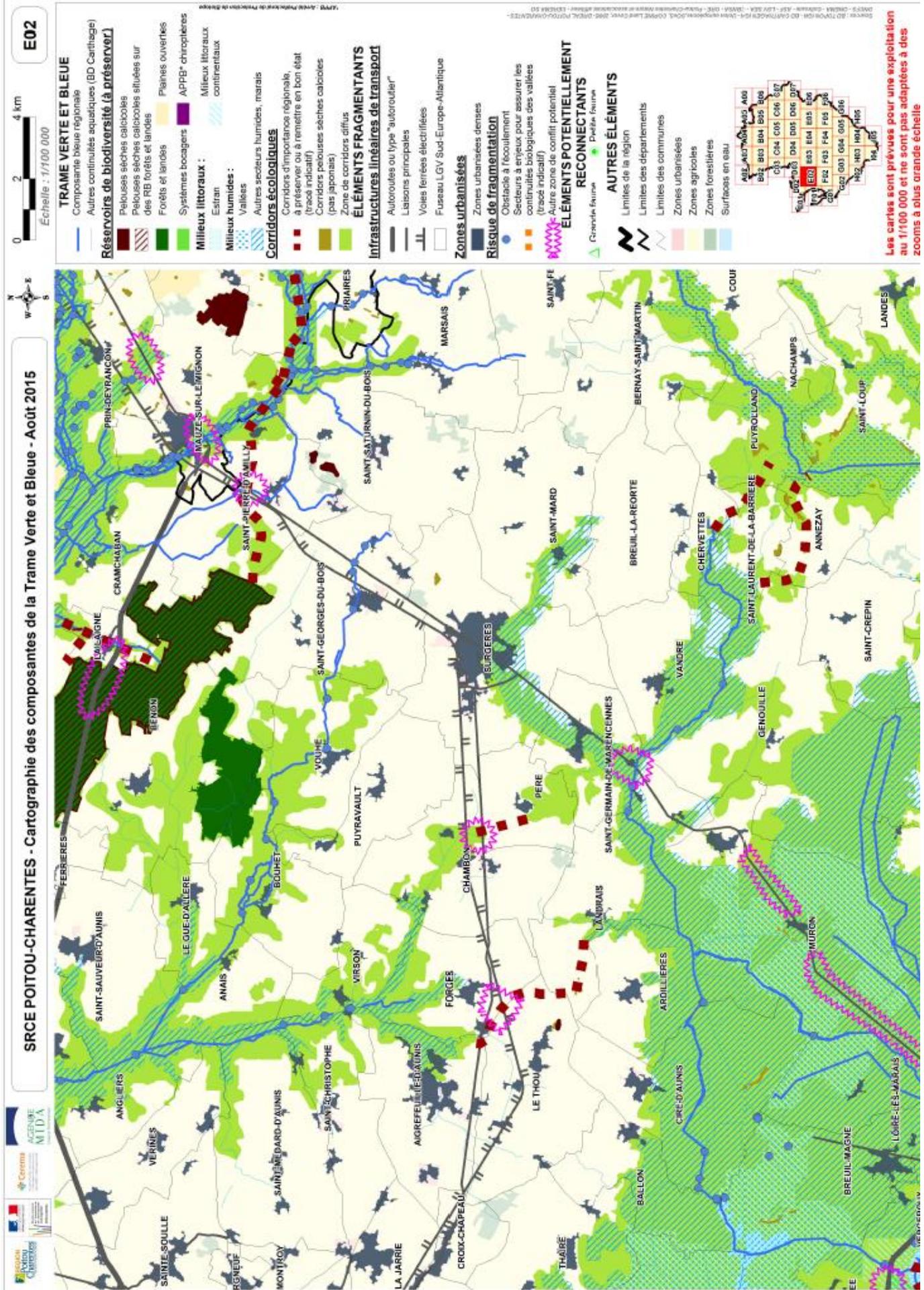
Refuge LPO. <http://www.biodiversiteetbati.fr/Files/Other/FT%20BPU/FT10-AgrementRefugeLPO.pdf>

Reptiles et Amphibiens de France. www.herpfrance.com

SFEPM. <https://www.sfepm.org>

UICN. <http://www.uicn.fr>

Annexe 1 : cartographie des composantes de la Trame verte et Bleue, SRCE Poitou-Charentes



Annexe 2 : Synthèses de connaissances sur les espèces d'invertébrés terrestres de la commune

Coleoptera	
Cantharidae	
Ragonycha fulva	Téléphore fauve
Carabidae	
Demetrias atricapillus	
Cerambycidae	
Rosalia alpina	Rosalie alpine
Stenopterus rufus	Sténoptère roux
Cetonia aurata	Cétoine dorée
Trichius zonatus	Trichie zonée
Valgus hemipterus	Cétoine punaise
Chrysomelidae	
Cassida vibex	Casside bouclier
Galerucella californiensis	
Oulema gallaeciana	Léma du lichen
Oulema duftschmidi-melanopus	
Podagrica fuscipes	Altise de la Guimauve
Psylliodes chrysocephalus	Altise du colza
Cleridae	
Trichodes alvearius	Clairon
Coccinellidae	
Adalia decempunctata	Adalie à 10 points
Chilocorus renipustulatus	Coccinelle des cochenilles
Coccinella septempunctata	Coccinelle à 7 points
Exochomus quadriustulatus	Coccinelle à virgule
Harmonia axyridis	Coccinelle asiatique
Hippodamia variegata	Coccinelle des friches
Platynaspis luteorubra	
Propylea 14 punctata	Coccinelle à 14 points
Psyllobora 22 punctata	Coccinelle à 22 points
Rhyzobius chrysomeloides	Rhyzobie des arbres
Subcoccinella 24punctata	Coccinelle à 24 points
Tytthaspis sedecimpunctata	Coccinelle à seize points
Vibidia duodecimguttata	Coccinelle à douze points
Cucurliionidae	
Curculio elephas	Balanin éléphant
Curculio pellitus	
Lixus pulverulentus	
Mogulones sp	
Polydrusus formosus	
Polydrusus impressifrons	
Sitona lepidus	
Drilidae	
Drilus flavescens	Panache jaune
Elaeteridae	
Athous haemorrhoidalis	
Melolonthidae	
Melolontha melolontha	Hanneton commun
Mordellidae	
Variimorda villosa	Mordelle fasciée
Oedemeridae	
Oedemera nobilis	Oedemère noble
Phalacridae	
Stilbus testaceus	
Rhynchitidae	
Tatianaerhynchites aequatus	
Scirtidae	
Cyphon sp	

Collembola	
Dicyrtomidae	
Dicyrtomina saundersi	
Dermaptera	
Forficulidae	
Forficula auricularia	Perce-oreilles
Dictyoptera	
Mantidae	
Mantis religiosa	Mante religieuse
Diptera	
Sciomyzidae	
Ilione albisetia	
Trypetoptera punctulata	
Syrphidae	
Helophilus trivittatus	Hélophile à bandes grises
Tachinidae	
Tachina grossa	Grosse Echnomyie
Tipulidae	
Nephrotoma appendiculata	Néphrotome tachetée
Ephemeroptera	
Ephemeridae	
Ephemera vulgata	Mouche de mai
Hemiptera	
Heteroptera	
Alydidae	
Micrellytra fossularum	
Coreidae	
Gonocerus acuteangulatus	
Miridae	
Closterotomus biclavatus	
Notostira elongata	
Stenodema calcarata	
Pentatomidae	
Aelia acuminata	Punaise nez de rat
Carpocoris mediterraneus	
Dolycoris baccarum	Punaise des fruits
Eurydema ventralis	
Nezara viridula	Punaise verte ponctuée
Palomena prasina	Punaise verte
Rhaphigaster nebulosa	Punaise nébuleuse
Zicrona caerulea	
Pyrrhocoridae	
Pyrrhocoris apterus	Gendarme
Rhopalidae	
Corizus hyoscyami	Punaise de la jusquiame
Stictopleurus punctatonevus	

Homoptera	
Aphrophoridae	
sp	
Cercopidae	
Cercopis intermedia	
Cercopis vulnerata	Cercope sanguin
Cicadellidae	
Aphrodes sp	
Cicadella viridis	Cicadelle verte
lassus scutellaris	
Macrosteles septemnotatus	
Cixiidae	
Melanoliarus placitus	
Membracidae	
Stictocephala bisonia	Membracide bison
Tibicinidae	
Tibicina haematodes	Cigale rouge
Hymenoptera	
Apidae	
Nomada bifasciata	
Pompilidae	
Epysiron rufipes	
Tenthredinidae	
Athalia cordata	
Athalia rosae	Tenthède de la rave
Macrophya punctumalbum	
Selandria melanosterna	
Vespidae	
Eumenes pomiformis	Guêpe potier
Eumeninae sp	
Vespula germanica	Guêpe germanique
Mecoptera	
Panorpidae	
Panorpa communis	Panorpe commune
Panorpa vulgaris	Panorpe vulgaire
Megaloptera	
Sialidae	
Sialis lutaria	Sialis de la vase

Lepidoptera	
Rhopalocera	
Hesperiidae	
Carcharodus alceae	Hespérie de l'Alcée (Grisette)
Ochlodes sylvanus	Sylvaine
Pyrgus sp	
Lycaenidae	
Aricia agestis	Collier de corail
Celastrina argiolus	Azuré des nerpruns
Cupido alcetas	Azuré de la faucille
Cyaniris semiargus	Demi-Argus
Lampides boeticus	Azuré Porte-Queue
Lycaena dispar	Cuivré des marais
Lycaena phlaeas	Cuivré commun
Polyommatus icarus	Azuré commun
Nymphalidae	
Aglais io	Paon du jour
Apatura ilia	Petit Mars changeant
Argynnis paphia	Tabac d'Espagne
Coenonympha pamphilus	Fadet commun (Procris)
Lasiommata megera	Mégère
Limenitis camilla	Petit Sylvain
Maniola jurtina	Myrtil
Melanargia galathea	Demi-Deuil
Melitaea cinxia	Mélitée du plantain
Melitaea phoebe	Mélitée des centaurées
Nymphalis polychloros	Grande Tortue
Pararge aegeria	Tircis
Polygonia c-album	Robert le diable
Pyronia tithonus	Amaryllis
Vanessa atalanta	Vulcain
Vanessa cardui	Belle Dame
Papilionidae	
Iphiclides podalirius	Flambé
Pieridae	
Anthocaris cardamines	Aurore
Aporia crataegi	Gazé
Colias croceus	Souci
Colias sp	
Gonopteryx rahmni	Citron
Leptidea sinapis	Piérade de la moutarde
Pieris brassicae	Piérade du chou
Pieris napi	Piérade du navet
Pieris rapae	Piérade de la rave

Heterocera	
Crambidae	
Chrysocrambus craterella	Crambus rayé
Chrysocrambus linetella	Chrysocrambus linetella
Chrysoteuchia culmella	Crambus des jardins
Crambus perlella	Crambus perle
Parapoynx stratiotata	Hydrocampe de la Stratiote
Pyrausta aurata	Pyrale de la menthe
Geometridae	
Abraxas grossulariata	Zérène du groseillier
Chiasmia clathrata	Géomètre à barreaux
Chlorissa viridata	Phalène verte des callunes
Colotois pennaria	Himère plume
Erannis defoliara	Hibernie défeuillante
Idea macilentaria	Acidalie maigre
Idea politaria	Acidalie glacée
Lythria purpuraria	Ensanglantée des renouées
Opisthagraptis luteolata	Citronelle rouillée
Phigalia pilosaria	Phalène velue
Rhodometra sacraria	Phalène sacrée
Timandra comae	Timandre aimée
Lymantriidae	
Euproctis chrysorrhoea	Cul brun
Euproctis similis	Cul doré
Noctuidae	
Allophyes oxyacanthae	Aubépinère
Amphipyra pyramidea	Noctuelle du noyer-Pyramide
Amphipyra sp	
Autographa gamma	Gamma
Noctua pronuba	Hibou
Rivula sericealis	Soyeuse
Tyta luctuosa	Noctuelle en deuil
Pyralidae	
Oncocera semirubella	Phycide incarnat
Parapoynx stratiotata	Hydrocampe de la Stratiote
Trachycera advenella	
Sesiidae	
Pyropteron chrysidiformis	Sésie de l'oseille
Sphingidae	
Macroglossum stellatarum	Moro-sphinx
Tortricidae	
Hedya pruniana	

Odonata	
Aeshnidae	
Aeshna affinis	Aeschne affine
Aeshna mixta	Aeschne mixte
Anax imperator	Anax empereur
Calopterygidae	
Calopteryx splendens	Caloptéryx éclatant
Coenagrionidae	
Ceriagrion tenellum	Cériagrion délicat
Coenagrion puella	Agrion jouvencelle
Erythromma lindenii	Naïade aux yeux bleus
Erythromma viridulum	Naïade au corps vert
Ischnura elegans	Agrion élégant
Corduliidae	
Oxygastra curtisii	Oxycordulie à corps fin
Gomphidae	
Gomphus pulchellus	Gomphe gentil
Onychogomphus forcipatus	Onychogomphe à pinces
Lestidae	
Chalcolestes viridis	Leste vert
Lestes barbarus	Leste barbare
Lestes dryas	Leste dryade
Sympetma fusca	Brunette hivernale
Libellulidae	
Crocothemis erythraea	Libellule écarlate
Libellula depressa	Libellule déprimée
Libellula fulva	Libellule fauve
Orthetrum albistylum	Orthétrum à stylets blancs
Orthetrum cancellatum	Orthétrum réticulé
Sympetrum fonscolombii	Sympétrum à nervures rouges
Sympetrum meridionale	Sympétrum méridional
Sympetrum sanguineum	Sympétrum sanguin
Sympetrum striolatum	Sympétrum strié
Platycnemididae	
Platycnemis acutipennis	Pennipatte orangé
Platycnemis latipes	Pennipatte blanchâtre
Platycnemis pennipes	Pennipatte bleuâtre

Orthoptera	
Acrididae	
Aiolopus thalassinus	Aïolope émeraudine
Calliptamus italicus	Criquet italien
Chorthippus albomarginatus	Criquet marginé
Chortippus biguttulus	Criquet mélodieux
Chorthippus brunneus brunneus	Criquet duettiste
Chortippus dorsatus	Criquet verte-échine
Euchorthippus declivus	Criquet des brômes
Euchorthippus elegantus	Criquet blafard
Omocestus rufipes	Criquet noir ébène
Paracinema tricolor	Criquet tricolore
Pezotettix giornae	Criquet pansu
Pseudochorthippus parallelus	Criquet des pâtures
Gryllidae	
Eumodicogryllus bordigalensis	Grillon bordelais
Gryllus campestris	Grillon champêtre
Pteronemobius heydenii	Grillon des marais
Tettigoniidae	
Conocephalus fuscus	Conocéphale bigarré
Meconema meridionale	Méconème fragile
Roeseliana roeselii	Decticelle bariolée
Ruspola nitidula	Conocéphale gracieux
Tessellana tessellata	Decticelle carroyée
Tettigonia viridissima	Grande sauterelle verte
Tylopsis lilifolia	Phanéoptère liliacé
Phasmatodea	
Bacillidae	
Clonopsis gallica	Phasme
Trichoptera	
Leptoceridae	
Mystacides azurea	
Limnephilidae	
Limnephilus affinis	

Iulida

Iulidae	
Cylindroiulus britannicus	

Ixodida

Amblyommidae	
Dermacentor reticulatus	Ixode réticulé

Gastéropodes

Helicidae	
Cepaea nemoralis	Escargot à bord brun
Cornu aspersum	Petit gris
Theba pisana	Caragouille rosée
Hygromiidae	
Ceruella neglecta	Caragouille élargie
Cochlicella acuta	Cornet étroit
Pomatiidae	
Pomatias elegans	Elégante striée

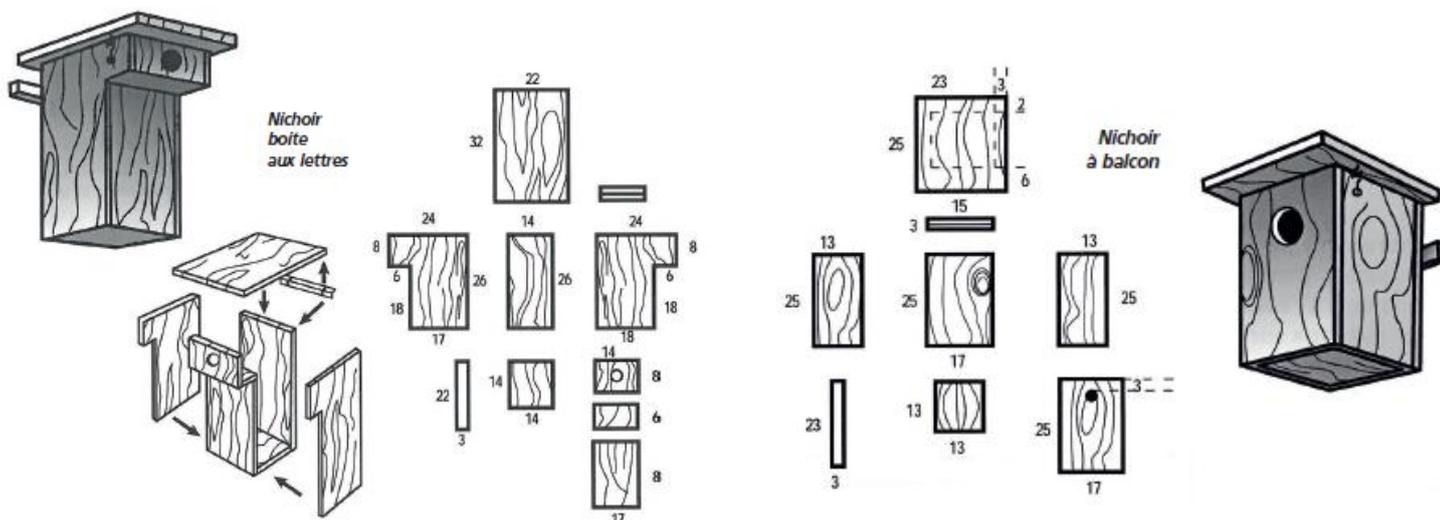
Aranae	
Amaurobiidae	
Amaurobius ferox	
Anyphaneidae	
Anyphaena accentuata	
Araneidae	
Aculepeira armida	
Agalenatea redii	Epeire de velours
Araneus angulatus	
Araneus sturmi	
Araniella cucurbitana	Araignée concombre
Araniella sp	
Argiope bruennechi	Argiope frelon
Gibbaranea bituberculata	
Gibbaranea gibbosa	Epeire à bosses
Hypsosinga heri	
Hypsosinga sanguinea	
Larinoidea cornutus	Epeire des roseaux
Larinoidea patagiatus	
Zilla diodia	
Zygiella x-notata	
Clubionidae	
Clubionidae sp	
Dictynidae	
Nigma walckenaeri	
Eutichuridae (Miturgidae)	
Cheiracanthium virescens	
Philodromidae	
Philodromus sp	
Tibellus oblongus	
Pisauridae	
Dolomedes sp	
Pisaura mirabilis	Pisaure admirable
Salticidae	
Ballus chalybeius	
Carrhotus xanthogramma	Saltique orange
Heliophanus auratus	
Macaroeris nidicolens	
Salticus scenicus	Saltique arlequin
Segestriidae	
Segestria bavarica	
Sparassidae	
Micrommata ligurina	Micrommate de Ligurie
Olios argelasius	
Tetragnathidae	
Metellina mengei	
Tetragnatha extensa	Tétragnathe étendue
Tetragnatha montana	
Theridiidae	
Ebrechtella tricuspidata	
Misumena vatia	Thomise
Pitius truncatus	
Runcinia grammica	Thomise grain de raisin
Synema globosum	Araignée Napoléon
Xysticus ulmi	Xystique de l'orme
Xysticus sp	

Annexe 3 : Exemples de nichoirs à passereaux : fermés et semi-ouverts

Plan de construction : Les nichoirs fermés

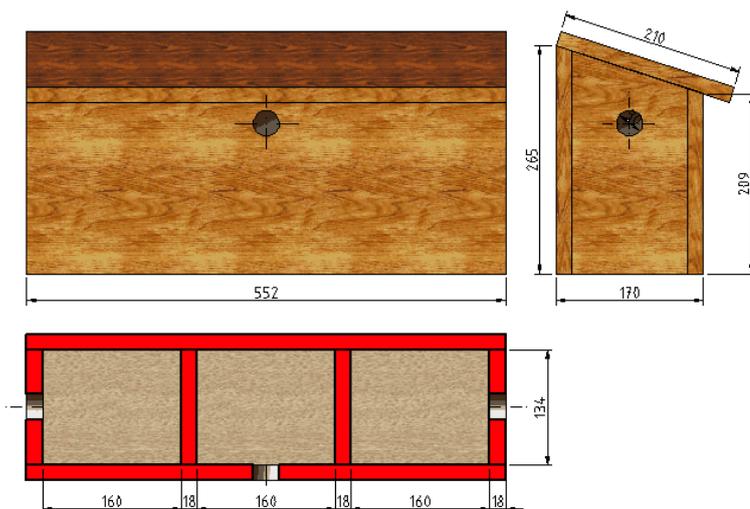
• Le nichoir type « boîte-aux-lettres » est le plus facile à construire et convient à de nombreuses espèces.

• Le nichoir type « à balcon » est un modèle amélioré car il protège davantage les oiseaux contre les intempéries et les prédateurs.



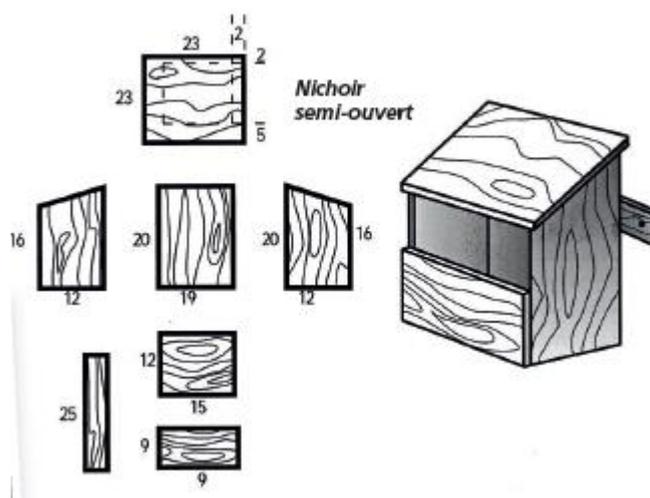
Espèces	Trou d'envol diamètre en mm	Fond intérieur en cm	Hauteur intérieure en cm	Distance entre le trou d'envol et la base du nichoir en cm	Hauteur conseillée de pose du nichoir
Mésange bleue	26-28	13x13	23	17	2-5 m
Mésange charbonnière, Moineau friquet	32	14x14	23	17	2-6 m
Moineau domestique	32-40	14x14	23	17	3-8 m
Rougequeue à front blanc	Ovale 32 mm de large – 46 mm de haut	14x14	23	17	1,5-4 m
Sittelle torchepot, Etourneau sansonnet	46-50	18x18	28	21	Min. 4m/8 à 12 m

Le nichoir à Moineau domestique



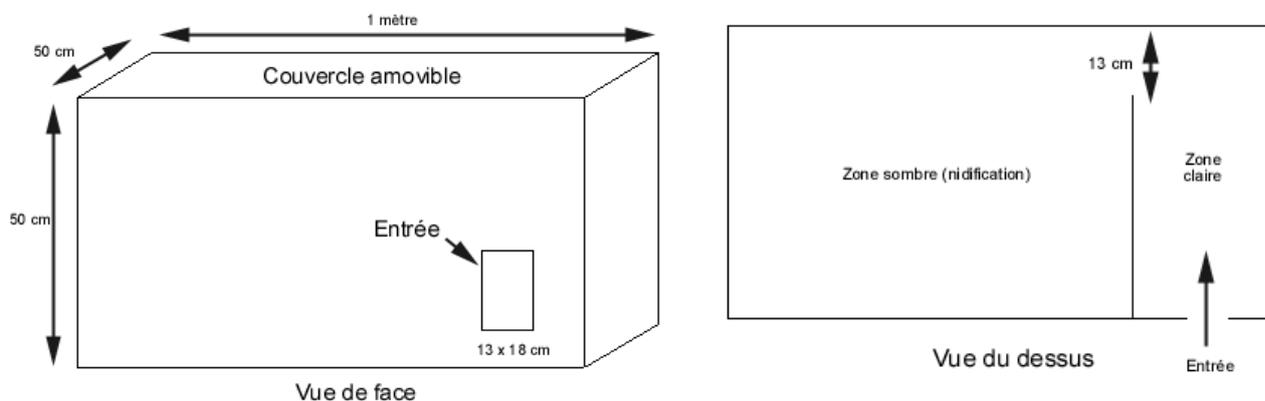
Les nichoirs semi-ouverts

Certaines espèces ont besoin d'un trou d'envol assez vaste et utilisent les nichoirs semi-ouverts : les bergeronnettes grise et des ruisseaux, le troglodyte mignon, le gobemouche gris, le rougequeue noir et le rougegorge familier. Ils sont à installer de préférence sur un mur, dans un endroit calme, à une hauteur de 1,50 à 3 mètres.



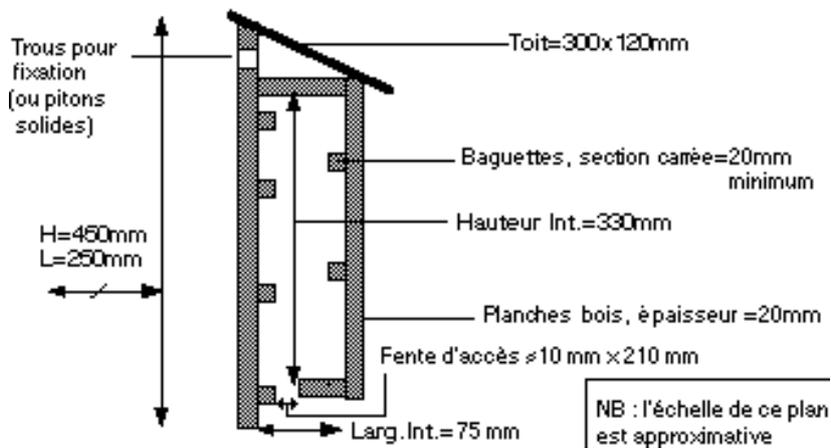
Annexe 4 : Nichoir à Effraie des clochers

- installer sur une façade ou dans un bâtiment, en hauteur, de préférence à l’abri de la pluie.



Annexe 5 : le gîte à chauves-souris

La pose de gîtes à chauve-souris dans différentes configurations, plein sud ou sous un hangar permet de combler le manque de cavités naturelles lié à la faible présence de vieux arbres ou d’accès dans les bâtiments. Il permet d’offrir des refuges aussi bien pour l’hivernage que pour la reproduction.



Annexe 6 : Contacts pour les orientations de gestion

Ressources / fournitures	Prestataires	Sites internet	contacts
Achat de nichoirs, gîtes, mangeoires	La Boutique LPO	https://boutique.lpo.fr	boutique@lpo.fr 05 46 82 12 66
Achat de semences labélisées (végétal local et vraies messicoles)	Semence Nature	www.semence-nature.fr	contact@semence-nature.fr 06 10 45 55 64
Achat de plants d'origine locale	Prom 'haies Nouvelle Aquitaine	http://www.promhaies.net	contact@promhaies.net 05 49 07 64 02
Plantation de haies, conseils	Bon champ bonne haie	http://bcbh.pagesperso-orange.fr	http://bcbh.pagesperso-orange.fr 06 78 15 88 87
Mise en place d'un Refuge LPO	LPO – service refuges	https://www.lpo.fr/refuges-lpo	refuges@lpo.fr 05 46 82 12 34

Annexe 7 : Délibération du conseil municipal pour la mise en place du projet Feder sur la commune

COPIE

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017 - 211700323 - 2016 *1912-DEL 2016 26 - Dr*

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : *21/12/2016*

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
ROCHEFORT SUR MER

CANTON
SURGERES

COMMUNE
BALLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
PIECE N° 2016-24-3-7.1

L'an deux mil seize le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Ballon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Emmanuel DEVAUD

Présents : MM DEVAUD Emmanuel, JOBIN Emmanuel, GAUNET Noël, BEGAUD Yann, THORON Bernard, GENUIT Gérard et Mesdames RICHARD Isabelle, BARBARIT Frédérique, GUILBAUD Aline, BAUDRY Mireille, DURRIEU Françoise.

Absents : Messieurs LEFEBVRE Lionel, JAMET Stève et mesdames PUJOL Marlène, AUBRY Sabrina.

Monsieur GENUIT Gérard a été élu secrétaire de séance.

La LPO se propose d'intervenir gratuitement sur le territoire de la commune afin d'établir un inventaire faunistique. En dehors de connaître le patrimoine naturel sur le territoire communal, cette étude peut aider à orienter ou affiner des projets de développement locaux. Cela peut permettre également de nous sensibiliser pour conserver ou restaurer la richesse faunistique et floristique de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de cette étude.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Le Maire,
E. DEVAUD



Nombre :

- de conseillers
en exercice : 15
- de Présents : 11
- de Votants : 11

Date de la convocation

13/12/2016

Date d'Affichage

13/12/2016

Objet

INVENTAIRE DE LA
BIODIVERSITE
COMMUNAL